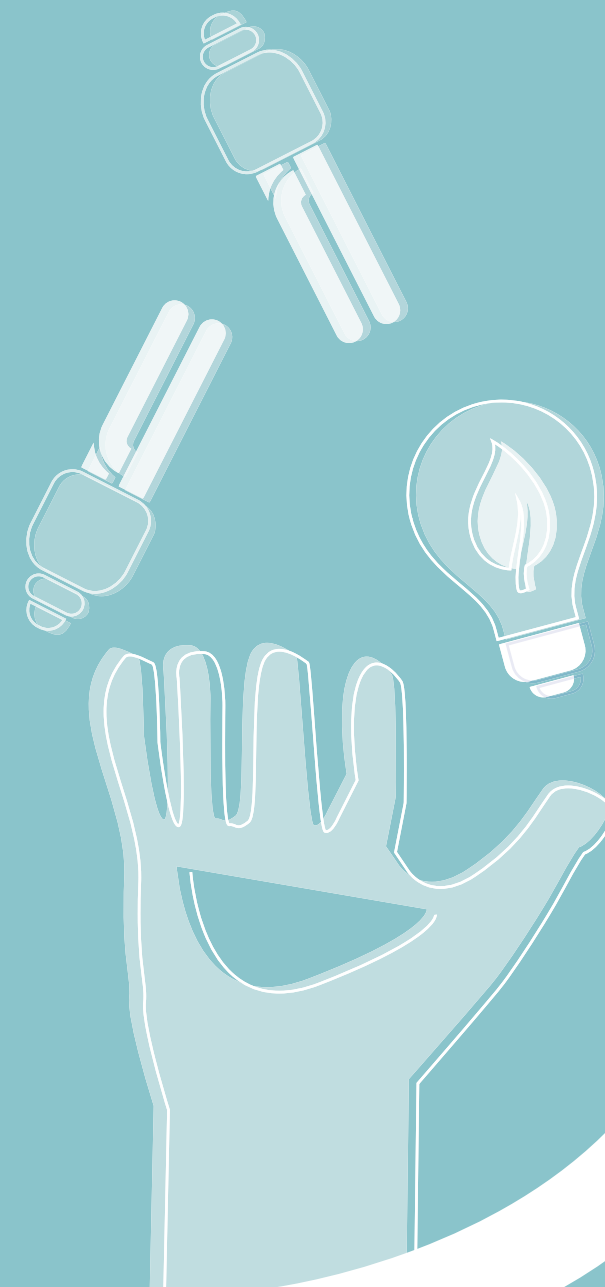


RAPPORT DE CONTROLE

DE LA CONCESSION ELECTRICITE



Information importante

Conformément à l'article 12 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, « sauf accord de l'administration (l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et d'électricité SIGERly), la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées ».

Abréviations

- AOD : Autorité Organisatrice de la Distribution
- BT : Basse Tension
- CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
- CMA : Clients Mal Alimentés
- CRAC : Compte Rendu Annuel de Concession
- EDF : Electricité De France
- ERDF : Electricité Réseau Distribution France
- FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
- FSL : Fonds de Solidarité Logement
- GWh : Gigawattheure
- HTA : Haute Tension de type A
- kWh : kilowattheure
- MWh : Mégawattheure
- NC : Non Communiqué
- PV : Photovoltaïque
- SIG : Système d'Information Géographique
- TPN : Tarif de Première Nécessité
- TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité
- VRG : Valorisation des Remises Gratuites

SOMMAIRE

5 LE MOT DU PRESIDENT

6 I. LE ROLE DU SIGERLy

1. Les dossiers suivis par le SIGERLy 6
 - 1.1 Les thématiques des réclamations
 - 1.2 L'analyse des dossiers articles 49 et 50 du concessionnaire
 - 1.3 Le protocole VRG
 - 1.4 La cartographie
 - 1.5 Le top 15 des départs HTA
 - 1.6 L'élimination des transformateurs au PCB
 - 1.7 Information à partir du seuil NiTi fixé entre le SIGERLy et le concessionnaire : absence d'information de la part du concessionnaire
2. L'application du protocole relatif aux indicateurs de fourniture et d'acheminement 8

9 II. L'ETAT DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

1. L'état des lieux du patrimoine physique de la concession au 31/12/2010 9
 - 1.1 Les caractéristiques du réseau
 - 1.2 Le réseau moyenne tension (HTA)
 - 1.3 Le réseau basse tension (BT)
 - 1.4 Les postes
2. Les travaux du concessionnaire 15
 - 2.1 Les travaux selon le type de réseau
 - 2.2 Les travaux selon le type de chantier

- 2.3 Les branchements et dérivations
- 2.4 L'évolution des dépenses liées aux mises en service pour travaux

3. La protection de l'environnement 17

- 3.1 La proportion en souterrain
- 3.2 L'application de l'article 8
- 3.3 La résorption de certains types de postes

19 III. LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

1. La consommation d'énergie électrique sur la concession 19

- 1.1 Le nombre de clients
- 1.2 La quantité d'énergie consommée
- 1.3 Les recettes d'acheminement
- 1.4 Le coût de l'acheminement

2. La qualité de fourniture 22

- 2.1 Les nouveaux critères pour la qualité de fourniture
- 2.2 La qualité de la tension
- 2.3 La continuité de fourniture

3. Les services aux clients 30

- 3.1 Du côté du distributeur
- 3.2 Du côté du fournisseur historique - partie tarifs réglementés

32 IV. LE BILAN COMPTABLE ET FINANCIER

1. L'évolution de la valeur brute 33

2. Le renouvellement des ouvrages 33

- 2.1 Les provisions pour renouvellement
- 2.2 Le vieillissement des ouvrages

3. Les flux financiers 34

4. Le financement des ouvrages 34

- 4.1 L'origine du financement
- 4.2 Les droits du concédant
- 4.3 Estimation du ticket d'entrée pour 2010

5. Le rapprochement des inventaires technique et comptable 36

- 5.1 Exposé de la démarche
- 5.2 Analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour le réseau HTA
- 5.3 Analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour le réseau BT
- 5.4 Etude des bases technique et comptable des postes
- 5.5 Synthèse des résultats

39 CONCLUSION

40 V. ANNEXES

// 1 - Réponses du concessionnaire aux demandes du rapport de contrôle 2010

// 2 - Liste des indicateurs issue du protocole entre la FNCCR, ERDF et EDF, modifié en 2011



Le mot du Président

Dans le contexte énergétique actuel, la préservation d'un service public de qualité pour la distribution publique d'électricité est un des enjeux de premier ordre pour notre syndicat. Ainsi, le rapport de contrôle annuel réalisé par l'autorité concédante SIGERly que j'ai le plaisir de vous présenter trouve toute sa légitimité dans le cadre des missions de contrôle et d'organisation de la distribution qui lui sont dévolues.

Je ne puis cependant occulter les difficultés récurrentes que nous rencontrons, notamment en matière de collecte auprès du distributeur des données les plus fines nécessaires à l'analyse optimum de la situation de notre concession. Ainsi, si nous avons travaillé de manière collaborative toute l'année au travers de diverses réunions de travail, il n'en reste pas moins que le concessionnaire n'a pour l'heure pas adressé de réponse officielle aux questions que nous avons posées dans le rapport de contrôle pour l'année 2009, ne nous permettant pas de compléter l'annexe 1.

Ainsi, ce rapport de contrôle montre que nous devons rester vigilants, en témoigne la subite baisse du nombre de clients mal alimentés, dont le chiffre a été divisé par trois par la simple modification par le concessionnaire de trois paramètres du modèle de calcul, tout comme la question de la fiabilité des données qui est souvent mise en avant ainsi que l'insuffisance de données transmises.

Par ailleurs, je suis très inquiet sur l'évolution à la baisse de la redevance d'investissement de concession R2, consécutive à la décision unilatérale du concessionnaire de ne plus retenir certaines dépenses d'investissement en éclairage public pour le compte des communes membres, réalisées entre

autres, par les collectivités maîtres d'ouvrage non membres du Syndicat. De même, la participation financière du concessionnaire à la réalisation des travaux d'amélioration esthétique des réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SIGERly, dans le cadre de l'Article 8, fait l'objet d'une remise en cause dans son principe, jusqu'alors respecté. En outre, je reste optimiste sur la qualité des propositions que fera ERDF à partir de moyens de communication plus modernes pour pallier le désengagement du concessionnaire en matière d'information systématique à tout usager susceptible de subir une coupure pour travaux.

Je salue ici, entre autres, l'avancée introduite par la loi NOME qui instaure une nouvelle procédure d'élaboration du programme prévisionnel d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité et de gaz formalisée lors d'une conférence départementale sous l'égide du Préfet.

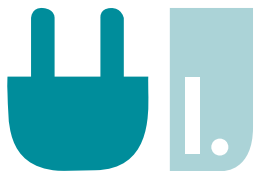
Par ailleurs, le SIGERly s'est fortement impliqué au travers de sa participation au comité de suivi des compteurs évolués Linky installé par le Ministre Eric Besson et a proposé avec la ville de Lyon, le Syndicat d'énergie d'Indre et Loire et la FNCCR, un certain nombre de préconisations pour la phase de généralisation. Dans ce contexte et compte tenu des réelles

interrogations qui subsistent depuis l'annonce de la décision par le gouvernement de la généralisation et en écho aux récentes déclarations inquiétantes sur les possibilités de financement de ce dispositif, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour réaffirmer avec force que ces compteurs, conformément à la loi et au cahier des charges de concession en vigueur, font partie intégrante des ouvrages de distribution publique d'électricité concédés et doivent demeurer un bien inaliénable des autorités concédantes.

Quoi qu'il en soit, je tiens à vous assurer que je veillerai à défendre nos prérogatives et à préserver ce lien de proximité entre l'usager, le distributeur et l'autorité concédante, tout comme la qualité du service public de l'électricité, en harmonie avec le développement de notre territoire.

Pierre ABADIE





LE ROLE DU SIGERLy

La loi du 15 juin 1906 reconnaît à l'Etat et aux collectivités territoriales le statut d'autorité concédante pour le service public d'électricité. Nécessitant une connaissance particulière du domaine de l'énergie, les communes se sont regroupées au sein du SIGERLy. Le syndicat gère la concession du réseau de distribution pour le compte de ses 56 communes membres. Ainsi, en 2006, a été signé, entre le syndicat et Electricité de France (EDF), un contrat de concession pour une durée de 25 ans.

Concession « électricité » 2010

(Source : CRAC)

- 56 communes, 742 900 habitants
- 5 821 kilomètres de réseau concédé
- 3 860 postes de distribution
- 384 651 clients raccordés
- 4 047 804 MWh acheminés

EN CHIFFRES

Propriétaire du réseau de distribution sur son territoire par le transfert de compétence de ses communes membres, le SIGERLy assure la mission de contrôle du concessionnaire, reconnue à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette activité se traduit notamment par :

- des contrôles en continu, en fonction des orientations souhaitées par les élus du syndicat,

en particulier les réclamations collectées par le syndicat ;

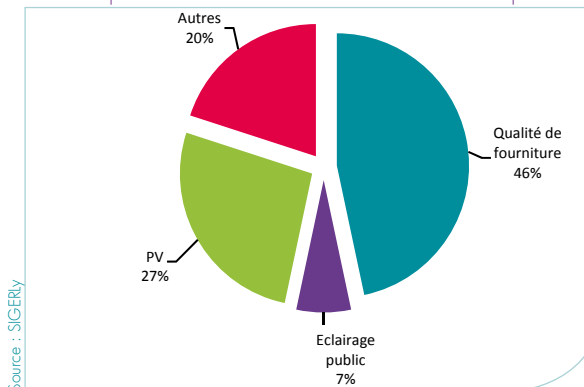
- des réunions d'échange trimestrielles entre le syndicat et le concessionnaire, auxquelles s'ajoutent des réunions thématiques ;
- l'analyse du Compte-Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) fourni par le délégataire pour l'activité de l'année n-1 ;
- l'analyse de données fournies par le concessionnaire sur demande du SIGERLy.

1. Les dossiers suivis par le SIGERLy

Cette partie permet de souligner certains dossiers spécifiques suivis par le SIGERLy.

1.1 Les thématiques des réclamations

Répartition des dossiers traités selon leurs thématiques



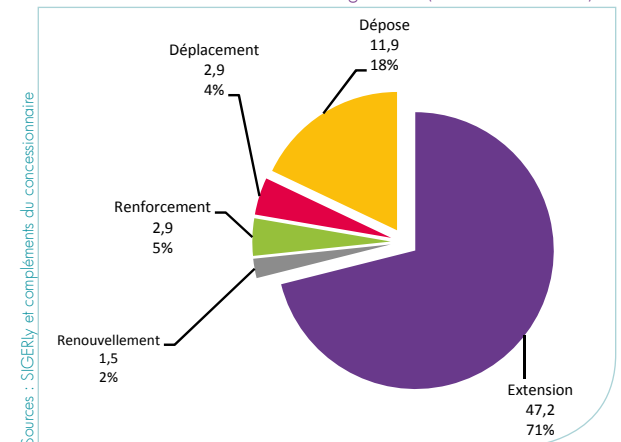
Le SIGERLy a pris en charge 15 réclamations au cours de l'année 2010 à la demande des communes, des clients ou des services internes du syndicat. La qualité de la fourniture d'électricité constitue l'enjeu prépondérant pour le syndicat, avec près de la moitié des réclamations. Les dossiers photovoltaïques constituent également un thème important, avec plus d'un quart des réclamations traitées en 2010.

1.2 L'analyse des dossiers articles 49 et 50 du concessionnaire

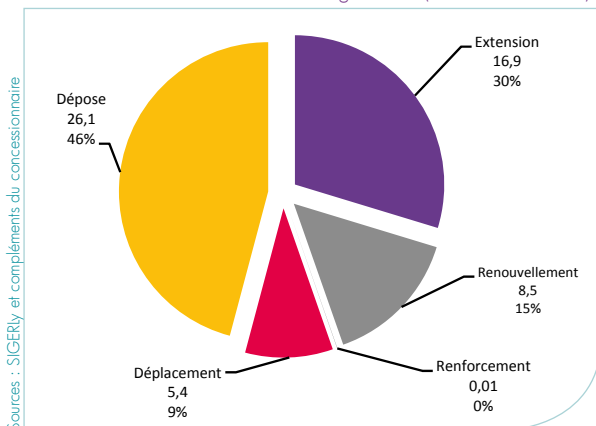
En 2010, 435 articles 49 et 39 articles 50 ont été déposés par le concessionnaire.

► Répartition des chantiers, à partir des articles 49 et 50 transmis par le concessionnaire en 2010

Chantiers BT sous maîtrise d'ouvrage ERDF (km de réseau et %)



Chantiers HTA sous maîtrise d'ouvrage ERDF (km de réseau et %)



Sources : SIGERly et compléments du concessionnaire

Sur le réseau BT, une forte proportion des travaux concerne les travaux d'extension.

Sur le réseau HTA, ce sont aussi les travaux d'extension qui dominent. La dépose du réseau HTA concerne près de la moitié des chantiers sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.

1.3 Le protocole VRG

Le précédent rapport de contrôle faisait état de la signature en 2009, d'un protocole d'accord national entre la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et ERDF, relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes.

En effet, dans le cadre des contrôles annuels opérés par les autorités de la distribution publique d'électricité, il avait été fréquemment mis en évidence un écart important entre la valorisation des ouvrages de

distribution publique d'électricité remis au concessionnaire par l'autorité concédante dans les écritures comptables (collectivité maître d'ouvrage) des travaux et la valorisation prise en compte par le concessionnaire. Ce constat avait mis en relief le déséquilibre d'une valorisation souvent défavorable à l'autorité concédante ne reflétant pas les coûts réels des travaux réalisés.

Six premières fiches VRG ont été transmises à ERDF en septembre 2010. Faute d'un traitement rapide et concerté de l'information, elles n'ont pas été prises en compte par le concessionnaire en 2010 qui les a immobilisées selon la méthode précédente. Le suivi VRG sera repris lors du prochain rapport de contrôle.

1.4 La cartographie

Chaque année, conformément à la convention de concession, le concessionnaire remet au SIGERly, sous forme informatisée, la mise à jour de la cartographie des réseaux de distribution publique, propriétés de l'autorité concédante, prenant en compte les travaux d'investissement réalisés et immobilisés l'année précédente.

😊 Cette année, la concertation avec le concessionnaire, a permis d'obtenir la mise à jour à partir d'un format informatique plus adapté à l'intégration des données cartographiques dans notre Système d'Information Géographique (SIG).

☹ Cependant, l'autorité concédante constate que le concessionnaire a refusé de fournir la numérotation des dipôles (découpage des tronçons de réseau),

niveau d'information et de repérage primordial en matière de contrôle. En effet, via cette information, jusqu'alors fournie annuellement, le Syndicat pouvait, notamment lors de l'expertise des devis de raccordement adressés par les collectivités en charge de l'urbanisme, facilement repérer les dipôles concernés et communiquer de manière plus fluide avec le concessionnaire lors de demandes d'informations complémentaires ou de justifications. Le concessionnaire a précisé verbalement que cette donnée ne figurait plus sur les fichiers transmis à l'autorité concédante pour des raisons de protection de politique industrielle de l'entreprise.

➔ L'autorité concédante déplore cette décision unilatérale et sollicitera officiellement le concessionnaire afin de disposer à nouveau de cette donnée cartographique annuelle. Le SIGERly rappelle qu'il est habilité à traiter toute information commercialement sensible puisque ses agents en charge du contrôle ont été dûment habilités par son Président et assermentés près du Tribunal de Grande Instance de Lyon.

1.5 Le top 15 des départements HTA

Le « Top 15 » des départements HTA est réalisé à la maille du département par le concessionnaire. Cette démarche consiste à recenser les 15 départements les plus perturbés à l'échelle d'un département et prévoir sur ces bases, un plan d'action à mettre en œuvre en vue d'en améliorer la fiabilité.

➔ L'autorité concédante réalisera avec le concessionnaire un classement des 15 départements les plus impactés sur le territoire de la concession afin de les



comparer au référentiel « Top 15 » départemental. Cette analyse permettra de détecter avec le concessionnaire les éventuels dysfonctionnements et les améliorations envisageables.

1.6 L'élimination des transformateurs au PCB

😊 La réglementation impose que les appareils contenant des PCB au-delà de 500 ppm soient remplacés¹ avant le 31 décembre 2010. D'après le CRAC 2010, sur la plaque Rhône-Alpes Bourgogne, l'engagement a été respecté. Sur le territoire de la concession, en 2010, 144 mutations de transformateurs contenant plus de 500 ppm et 23 mutations de transformateurs entre 50 et 500 ppm ont été effectuées.

☹ En revanche, l'autorité concédante avait demandé au concessionnaire le détail des transformateurs contenant du PCB, y compris ceux éliminés (courriel du 06 mai 2011). L'information n'a à ce jour pas été transmise.

➡ L'autorité concédante renouvelle sa demande d'obtenir les informations concernant les transformateurs éliminés et ceux qui, faiblement pollués, seront traités dans les cinq prochaines années (entre 50 et 500 ppm).

¹ - Le programme engagé par le concessionnaire a reposé sur le prélèvement d'huile, le retrait des appareils fortement pollués puis le traitement par des filières spécialisées.

1.7 Information à partir du seuil NiTi fixé entre le SIGERly et le concessionnaire : absence d'information de la part du concessionnaire

Un seuil d'information pour lequel le concessionnaire doit avertir l'autorité concédante a été défini en début d'année 2010 et devait être mis en place au cours de l'année.

☹ L'autorité concédante a été mieux informée en 2010 par rapport à 2009 mais l'information reste insuffisante. L'information en fonction des seuils n'a pas été mise en place par le concessionnaire. Ainsi,

- en fonction du seuil fixé, sur le réseau HTA, le SIGERly n'a été averti que pour 5 incidents sur un total de 26 incidents ;
- concernant le réseau BT et les coupures pour travaux, l'autorité concédante constate l'absence d'information.

➡ L'autorité concédante réitère sa demande de disposer d'une meilleure information des incidents intervenant sur son réseau.

➡ En parallèle, elle demande à être informée des coupures intervenant sur le réseau ayant pour origine des travaux.

2. L'application du protocole relatif aux indicateurs de fourniture et d'acheminement

En 2009 a été signé entre la FNCCR, ERDF et EDF un protocole d'accord établissant une liste d'indicateurs « acheminement » et « fourniture » à transmettre

aux autorités concédantes, dans le cadre du compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) ou des missions de contrôle. La partie « acheminement » de ce protocole a été complétée par avenant en 2011.

Trois nouveautés ont été introduites :

- Trois nouvelles données ont été transmises dans le CRAC 2010, à savoir :
 - ⋮ Le dénombrement des raccordements de consommateurs (cf. partie sur les clients) :
 - > Nombre de raccordements neufs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA individuels (sans adaptation du réseau) ;
 - > Nombre de raccordements neufs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA en raccordement collectif (sans adaptation du réseau).
 - ⋮ Le dénombrement des raccordements de producteurs :
 - > Nombre de raccordements producteurs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA individuels mis en exploitation (sans adaptation de réseau).
- Une restitution plus fine des réclamations à partir de cinq items : accueil, intervention et mises en service, qualité des réseaux publics, raccordement, relève et facturation.
- Deux nouveaux tableaux concernant les immobilisations et les financements : l'un présentant la valorisation en fin d'exercice des ouvrages concédés, l'autre développant la variation des actifs de la concession au cours de l'exercice.

Par ailleurs, à partir de 2013, pour les exercices 2012 et suivants, de nouveaux indicateurs seront introduits.

Après analyse des données transmises par le concessionnaire ERDF et le fournisseur EDF :

😊 Les trois indicateurs « acheminement » complémentaires ont été fournis dans le CRAC.

😊 La présentation détaillée des réclamations et les deux tableaux comptables ont également été transmis dans le CRAC.

😊 Quelques données manquantes en 2009 ont été transmises en 2010.

😞 Plusieurs indicateurs sont encore fournis à la maille supra-concessive ou ne sont pas transmis à l'autorité concédante.

➡ L'autorité concédante note les progrès dans les indicateurs transmis mais souhaite obtenir l'ensemble des données présentes dans le protocole, à la maille de la concession.

[La liste détaillée des indicateurs et leur réponse par le concessionnaire ou le fournisseur sont disponibles en annexe du présent rapport.]

II. L'ETAT DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

Le suivi du patrimoine physique par l'autorité concédante contribue au maintien et à la valorisation des ouvrages de la concession. Ce rapport analyse l'année 2010 en référence avec les années antérieures.

1. L'état des lieux du patrimoine physique de la concession au 31/12/2010

Le réseau de distribution se compose des ouvrages haute tension (HTA) et des ouvrages basse tension (BT). Il est construit selon deux techniques : l'aérien (nu ou torsadé) et le souterrain. Ce chapitre analyse

les données du patrimoine physique de la concession pour l'année 2010. Il reprend les différents indicateurs pluriannuels permettant une meilleure visibilité en lien avec l'action du syndicat inscrite sur le long terme.

1.1 Les caractéristiques du réseau

😊 Le réseau de la concession progresse en 2010, avec une hausse de +0,9% pour les réseaux HTA et BT confondus. L'augmentation la plus importante concerne le réseau BT.

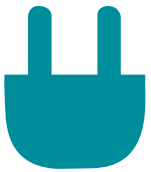
😊 Le taux d'enfouissement progresse également sur les deux réseaux.

Linéaire de réseaux (en km)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Réseau Basse Tension (BT)	3 450	3 476	3 507	3 546	3 589	3 628
Réseau BT aérien	1 149	1 136	1 122	1 093	1 074	1 059
Réseau BT souterrain	2 301	2 340	2 385	2 453	2 515	2 569
Réseau Moyenne Tension (HTA)	2 206	2 212	2 224	2 177	2 181	2 193
Réseau HTA aérien	169	167	163	158	157	154
Réseau HTA souterrain	2 037	2 045	2 061	2 019	2 024	2 039
TOTAL HTA + BT	5 656	5 688	5 731	5 723	5 770	5 821
Réseau souterrain (BT+HTA)	4 338	4 385	4 446	4 472	4 539	4 608
Taux d'enfouissement (%)	76,7	77,1	77,6	78,1	78,7	79,2
Taux d'enfouissement BT (%)	66,7	67,3	68,0	69,2	70,1	70,8
Taux d'enfouissement HTA (%)	92,3	92,5	92,7	92,7	92,8	93,0

Source : CRAC



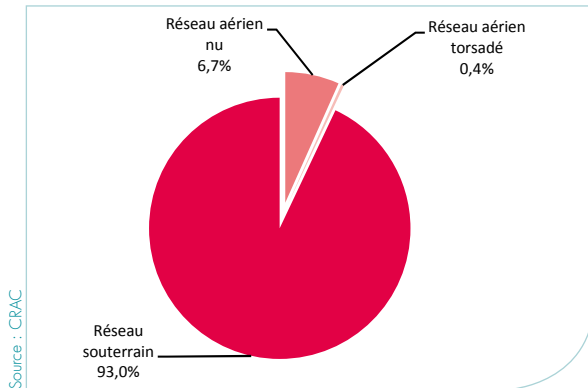


1.2 Le réseau HTA

Ossature du réseau de distribution publique, le réseau HTA, long de 2 193 km, fonctionne sous 20 000 V. Il alimente les postes de transformation publics et les postes clients.

► Etat du réseau HTA au 31 décembre 2010

Nature des réseaux HTA au 31 décembre 2010



😊 Les trois types de réseau HTA évoluent peu par rapport à l'année précédente. Une petite baisse de l'aérien nu, situé en périphérie du territoire de la concession, au profit du réseau souterrain, est observée.

😊 Le réseau HTA souterrain est largement prédominant. Le réseau HTA de faible section est quasi inexistant. La situation de la concession est favorable : le taux d'enfouissement national s'établit à environ 41,4%. Ces caractéristiques sont le reflet de la présence d'un territoire urbain très dense.

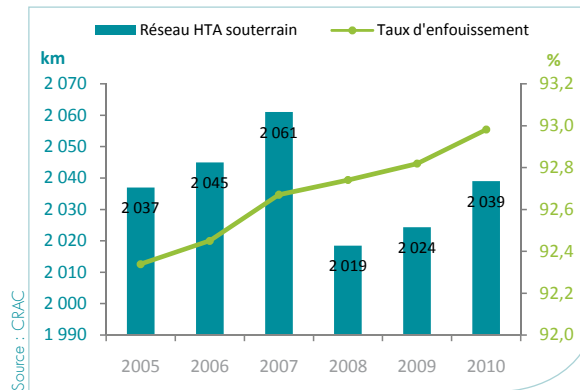
😊 La variation du réseau HTA global entre 2009 et 2010 (+0,6%) s'explique par une augmentation

importante sur trois communes :

- Sathonay-Camp : + 16%. Pour cette commune, en 2010, 1 036 mètres ont été construits avec l'alimentation de deux postes.
- Pierre-Bénite : + 13%. Des travaux ont été réalisés en 2009 et 2010 pour créer un réseau HTA destiné à l'alimentation de secours de l'Hôpital Sud. Les mises en service ont eu lieu en 2010.
- Rochetaillée : + 7%. Des longueurs ont été mises en service dans le cadre des travaux 2009 pour la création du nouveau départ HTA « Couzon Sud » et pour le renouvellement des premiers tronçons (en sortie de poste source) des départs « Ecluse » et « Mont d'Or ».

:: Zoom sur le réseau HTA souterrain

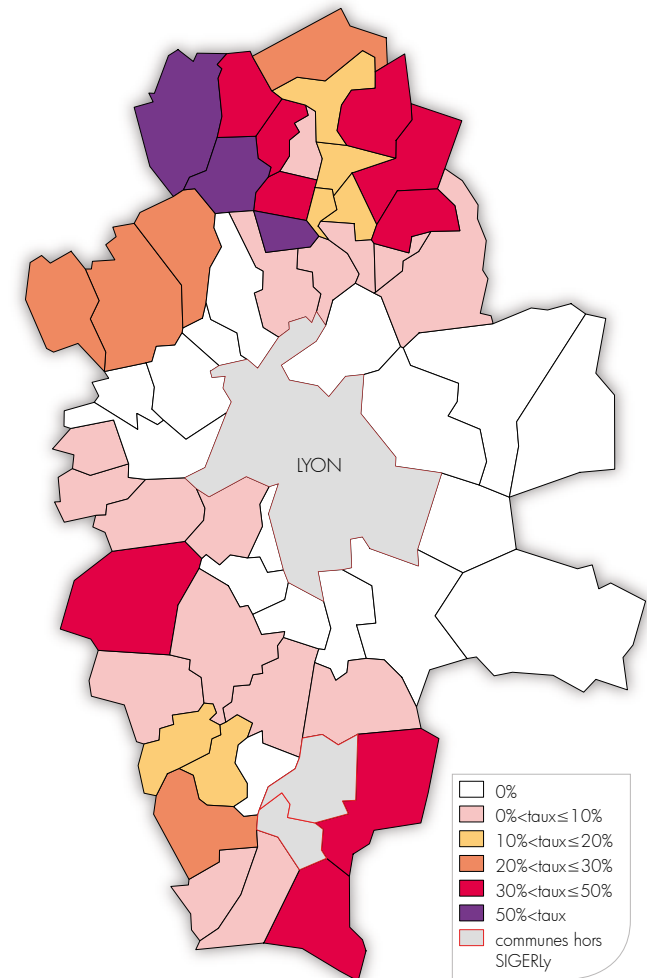
Evolution du linéaire de réseau HTA souterrain et du taux d'enfouissement



😊 Moins sensible aux aléas, le réseau souterrain doit être favorisé. Sur la concession, le nombre de kilomètres de réseau enfoui ainsi que le taux d'enfouissement progressent en 2010.

:: Zoom sur le HTA aérien nu

↳ Taux de réseau HTA aérien nu par commune (%)



😊 Le taux de réseau HTA aérien nu sur le territoire de la concession a légèrement diminué, passant de 6,8% en 2009 à 6,7% en 2010.

😊 Par ailleurs, la commune de Communay qui avait un taux de réseau HTA nu supérieur à 50 % en 2009 est passée sous cette barre en 2010 avec un taux de 43,9%. La suppression d'une ligne aérienne en zone boisée en 2009 pourrait expliquer l'évolution sur cette commune. Le concessionnaire a confirmé cette hypothèse : un nouveau départ a été créé et des lignes aériennes ont été déposées sur Communay, impactant également les communes environnantes

➔ L'autorité concédante encourage le concessionnaire à poursuivre cette démarche afin de réduire le linéaire de réseau HTA aérien nu sur l'ensemble du territoire.

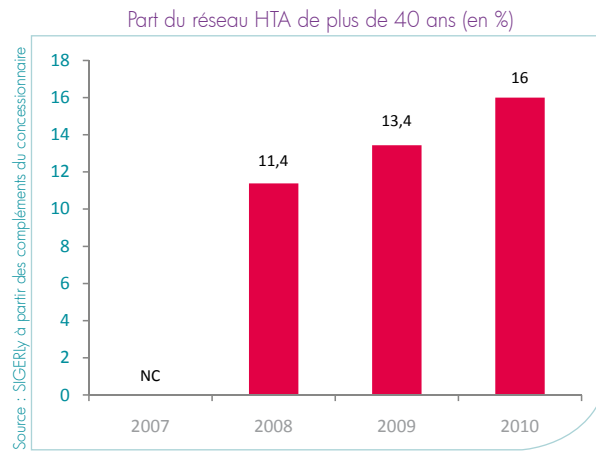
► L'âge du réseau HTA

Décennie	HTA aérien (km)	HTA aérien (%)	HTA souterrain (km)	HTA souterrain (%)	TOTAL (km)	TOTAL (%)
1940-1950	7,5	4,9	11,4	0,6	18,9	0,9
1950-1960	2,5	1,6	0,3	0,0	2,8	0,2
1960-1970	16,7	10,8	237,6	11,7	254,2	12,4
1970-1980	45,4	29,5	428,8	21,0	474,3	22,2
1980-1990	49,1	31,9	383,2	18,8	432,3	20,0
1990-2000	28,4	18,4	636,3	31,2	664,7	30,6
2000-2010	4,4	2,8	307,0	15,1	311,4	13,8
2010	0,0	0,0	33,9	1,7	33,9	0,0
Total	154	100	2039	100	2193	100

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

⚡ Zoom sur le taux de réseau HTA de plus de 40 ans

😞 La part de réseau HTA âgé de plus de 40 ans augmente encore en 2010, avec 16 % du réseau HTA total.



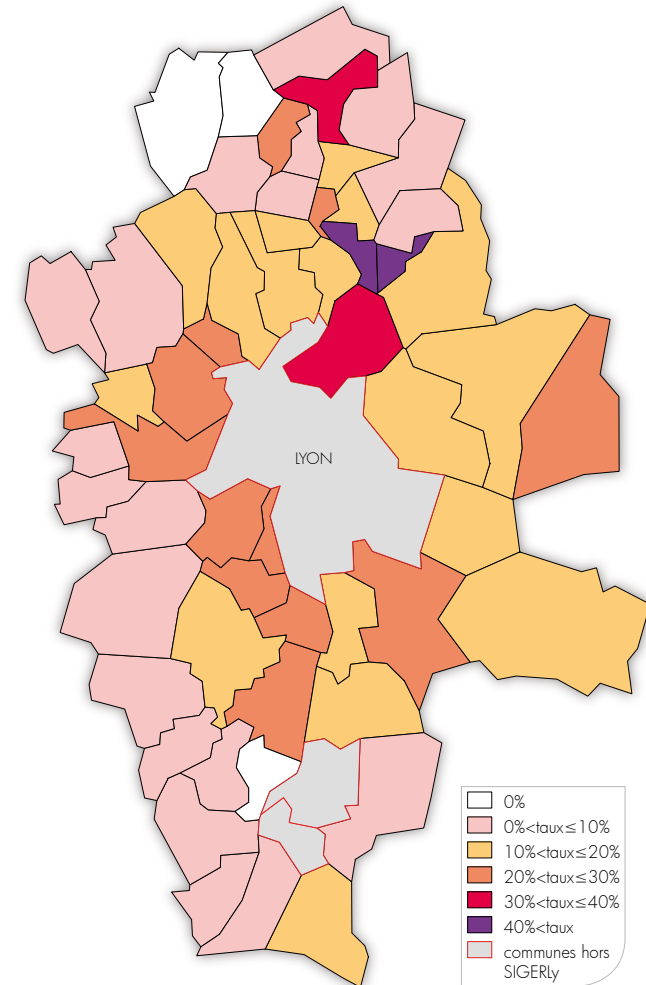
😞 Quatre communes ont un taux de réseau HTA de plus de 40 ans supérieur à 30 %, à savoir :

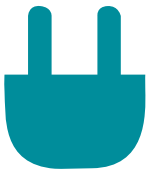
- Caluire-et-Cuire (36,8%)
- Neuville-sur-Saône (35,2%)
- Fontaines-sur-Saône (43%)
- Sathonay-Camp (42,4%)

➔ Un réseau âgé est plus vulnérable aux coupures et nécessite des travaux de renouvellement. L'autorité concédante suit cet indicateur avec grand intérêt. Le concessionnaire a expliqué que ses programmes d'investissement de renouvellement étaient définis en

fonction de la fiabilité des ouvrages (fiabilité au quotidien, fiabilité vis-à-vis des aléas climatiques, notamment majeurs) et de leur importance dans l'environnement du réseau de distribution électrique.

➔ Taux de réseau HTA de plus de 40 ans par commune (%)



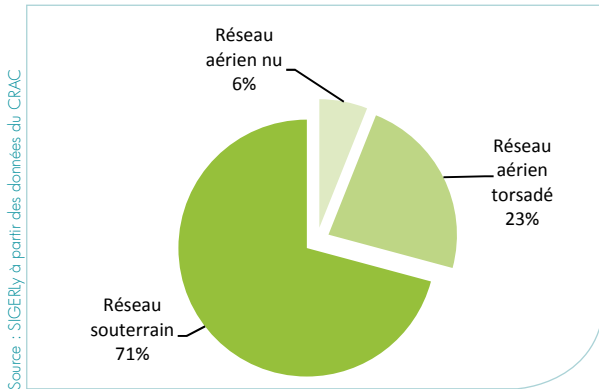


1.3 Le réseau Basse Tension (BT)

Le réseau de distribution basse tension (BT), long de 3 628 kilomètres, dessert les particuliers ou les professionnels ayant une installation dont la puissance est inférieure à 250 kVA. Les lignes BT fonctionnent sous des tensions nominales de 230 V pour le réseau monophasé ou de 400 V pour le réseau triphasé. Conformément au décret de décembre 2007 et son arrêté d'application, les tensions au point de livraison BT doivent être comprises + ou - 10%.

► Etat du réseau BT au 31 décembre 2010

Nature des réseaux BT au 31 décembre 2010

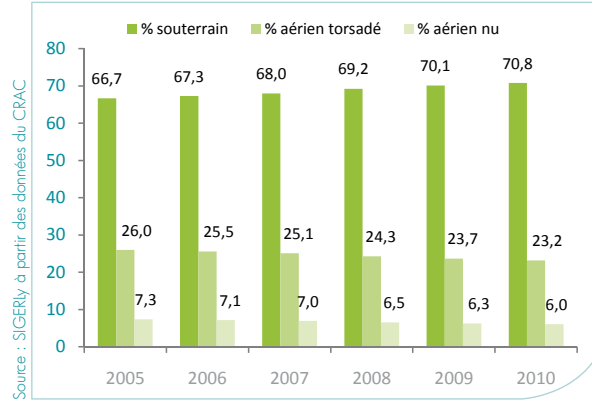


😊 Le réseau BT est en très large majorité composé de réseau souterrain. Le taux d'enfouissement de la concession, 70,8%, est nettement supérieur à la moyenne nationale établie à 38,9%.

😊 Le réseau BT augmente de 1,1% en 2010, hausse liée à l'extension des réseaux BT souterrain.

😊 Le réseau aérien de faible section reste marginal (env. 1% du réseau BT) et diminue légèrement depuis 2008.

Evolution de la nature des réseaux BT



😊 Les tendances observées les années précédentes se confirment en 2010 : une hausse constante de la part des réseaux BT souterrains et une baisse progressive des réseaux BT aériens.

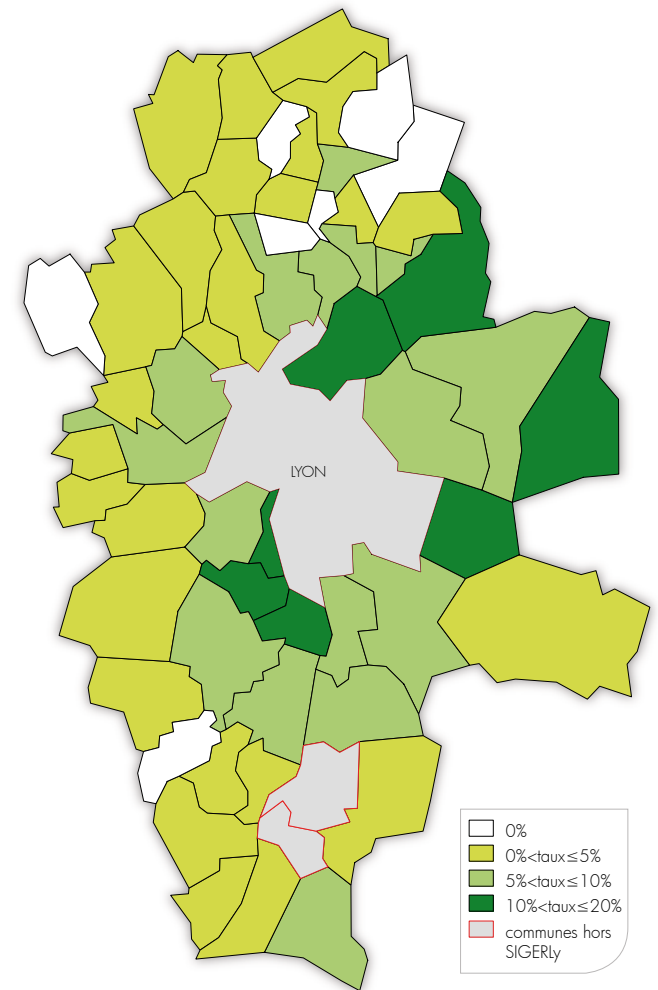
:: Zoom sur le réseau BT aérien nu

La technique de l'aérien nu est la plus ancienne, et donc la plus vétuste. Par conséquent, elle devrait disparaître progressivement du territoire de la concession.

😊 Plus aucune commune n'a un taux de réseau aérien nu supérieur à 20%. La commune de La Mulatière voit son taux de réseau aérien nu passer de 20,15% en 2009 à 19,85% en 2010.

😊 La commune de Rochetaillée rejoint en 2010 les six autres communes de la concession qui n'avaient plus, en 2009, de réseau BT aérien nu sur leur territoire.

↳ Taux de réseau BT aérien nu par commune (%)



► L'âge du réseau BT

Décennie	BT aérien (km)	BT aérien (%)	BT souterrain (km)	BT souterrain (%)	TOTAL (km)	TOTAL (%)
1940-1950	267,63	25,3	97,90	3,8	365,53	10,1
1950-1960	7,13	0,7	25,57	1,0	32,70	0,9
1960-1970	104,25	9,8	234,86	9,1	339,11	9,4
1970-1980	170,33	16,1	353,84	13,8	524,17	14,4
1980-1990	222,42	21,0	515,71	20,1	738,13	20,3
1990-2000	235,79	22,3	735,15	28,6	970,94	26,8
2000-2010	48,38	4,6	558,44	21,7	606,82	16,7
2010	3,26	0,3	47,57	1,9	50,82	1,4
Total	1 059	100	2 569	100	3 628	100

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

☹ L'âge moyen du réseau augmente légèrement entre 2009 et 2010 passant de 25,1 ans à 25,4 ans.

Part du réseau BT de plus de 40 ans (en %)



Source : SIGERly à partir des données du CRAC

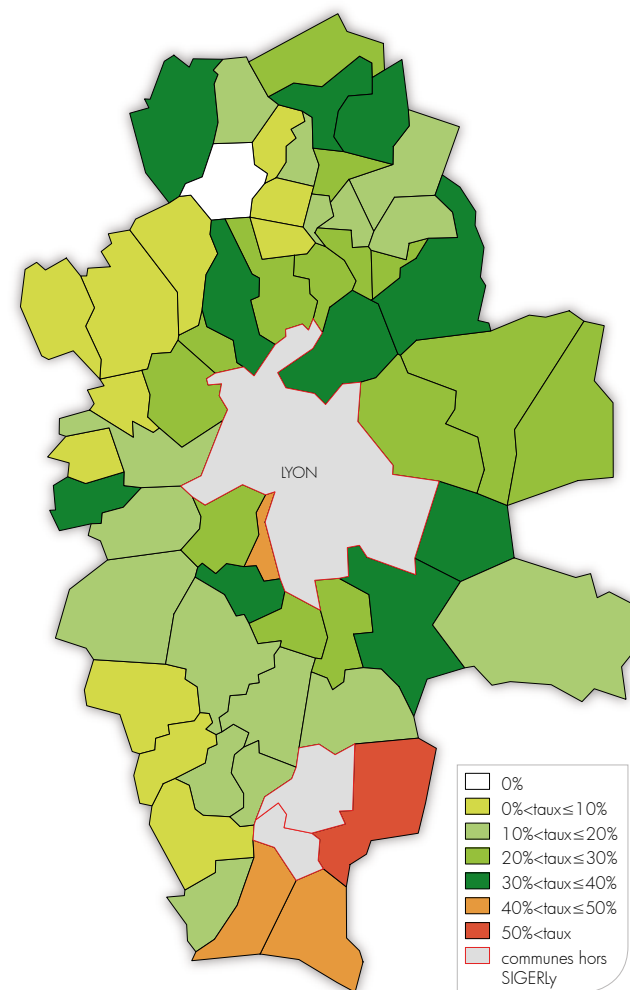
☹ Quatre mêmes communes en 2009 et 2010 ont un taux de réseau BT de plus de 40 ans supérieur à 40% à savoir :

- La Mulatière (48,4%)
- Communay (46,2%)
- St Symphorien d'Ozon (58%)
- Ternay (41,9%)

😊 Poleymieux-au-Mont-d'Or, dont la maîtrise d'ouvrage est partagée entre le SIGERly et le concessionnaire selon le contrat de concession, est la seule commune qui n'a pas de réseau BT de plus de 40 ans.

☹ La part de réseau BT âgé de plus de 40 ans poursuit sa progression atteignant, en 2010, 23,1% du réseau BT.

↳ Taux de réseau BT de plus de 40 ans par commune (%)



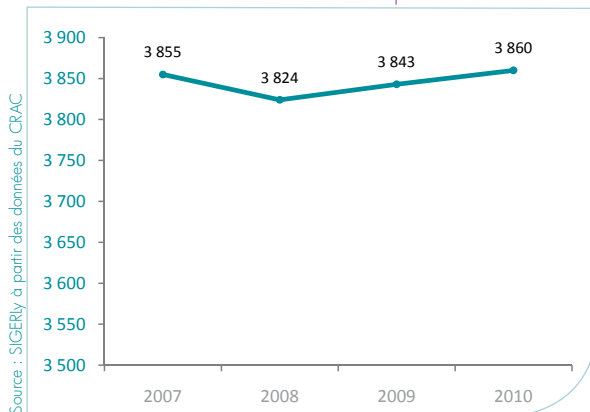
1.4 Les postes

Les postes de transformation HTA/BT assurent l'interface entre les réseaux HTA et BT.

► Evolution du nombre de postes

Sur les 3 860 postes recensés, 129 sont des postes mixtes c'est-à-dire communs avec un poste « abonné » (privé) et 3 731 postes sont des postes de transformation de distribution publique.

Evolution du nombre de postes

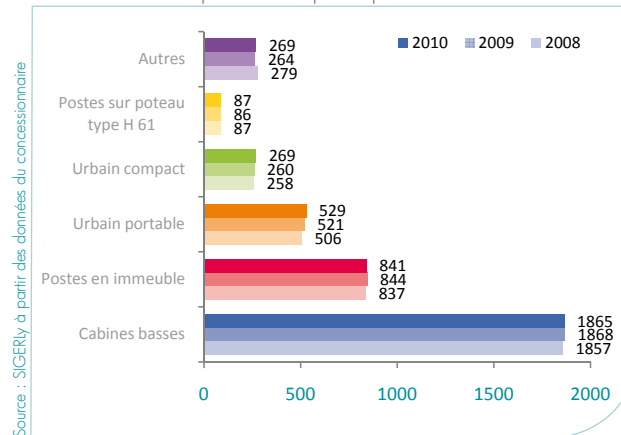


😊 Le nombre de postes HTA/BT augmente légèrement entre 2009 et 2010 (+0,44%). 32 postes ont été créés en 2010 sur 15 communes.

► La nature des postes

😊 La répartition entre les différentes catégories de postes évolue peu sur les trois dernières années, avec une majorité de cabines basses et de postes en immeuble.

Répartition des postes par nature



► Age des postes

:: Répartition par décennie de pose

Décennie	Nombre de postes	%
1940-1950	261	6,8
1950-1960	47	1,2
1960-1970	723	18,7
1970-1980	860	22,3
1980-1990	842	21,8
1990-2000	758	19,6
2000-2010	337	8,7
2010	32	0,8
Total	3 860	100

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

😞 L'âge des postes a augmenté de nouveau, passant de 29,6 ans en 2009 à 30,4 ans en 2010.

😞 Les incohérences relevées lors de l'analyse des postes anciens (cf. ci-après) a conduit à rapprocher les bases techniques 2009 et 2010 transmises par le concessionnaire dans le cadre de la mission de

contrôle. Les incohérences relevées entre ces deux bases lors du rapport de contrôle 2010 ont fait l'objet d'une demande de précisions par courriel adressé au concessionnaire le 18 octobre 2011. Le concessionnaire a apporté des réponses avec justificatifs cartographiques. Seule une interrogation reste en cours de vérification. Cette analyse remet en cause la fiabilité des bases de données des postes. Cependant, le taux d'incohérences reste faible.

➔ L'autorité concédante demande au concessionnaire d'adopter des mesures en faveur d'une meilleure fiabilisation de la base technique des postes.

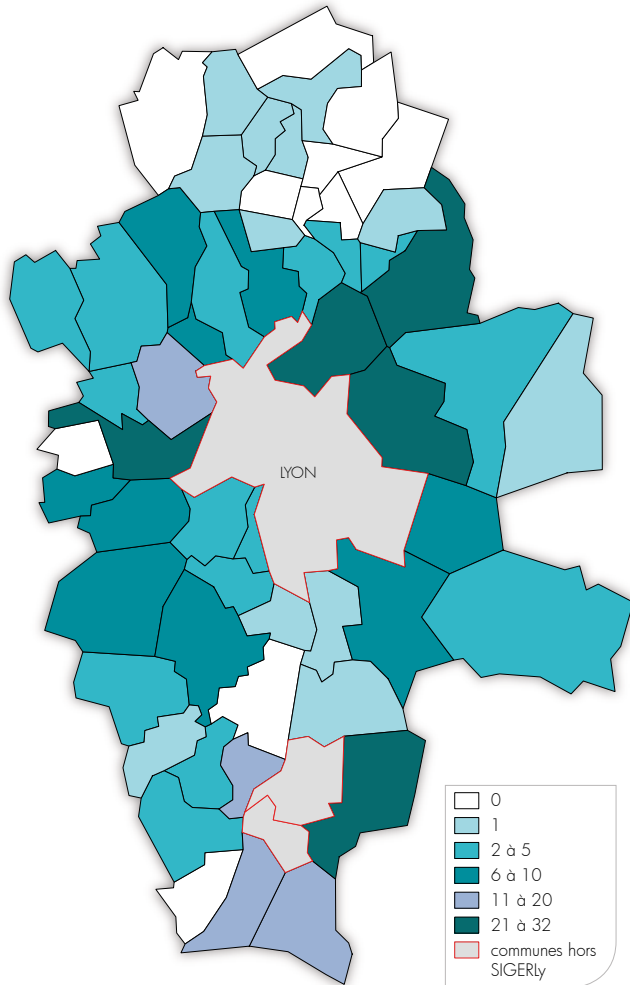
:: Localisation des postes les plus anciens

😞 A l'analyse des fichiers de contrôle, l'autorité concédante a constaté que le nombre total de postes dont la construction datait d'avant 1960 avait augmenté entre 2009 et 2010 (passant de 307 à 308), situation invraisemblable. Deux postes apparaissaient dans l'inventaire 2010 : un sur Francheville et un sur Sainte-Foy-lès-Lyon, datant tous les deux de 1946. Par ailleurs, un poste a été supprimé à Tassin-la-Demi-Lune. L'autorité concédante a donc sollicité le concessionnaire pour obtenir des justifications qui ont débouché sur la proposition du concessionnaire de changer la date erronée pour le poste de Francheville. Concernant le poste de Sainte-Foy-lès-Lyon, la vérification est toujours en cours.

😞 La fiabilité de l'inventaire technique concernant les postes est remise en cause, même si le taux d'incohérence reste faible.

➔ L'autorité concédante demande toutefois au concessionnaire de poursuivre la mise à jour de la base de données des postes.

➤ Localisation des postes installés avant 1960 par commune



:: La charge des postes

☹ Le concessionnaire ne fournit la charge des postes que pour les communes rurales de la concession sur lesquelles le SIGERly a conservé une partie de la maîtrise d'ouvrage. Il refuse de transmettre la charge des postes pour les communes urbaines, justifiant son refus par le fait qu'il s'agit de données d'exploitation. L'autorité concédante déplore ce manque de transparence du concessionnaire empêchant tout contrôle de ces données.

➔ La charge des postes pour les deux communes rurales de la concession est transmise par le concessionnaire. L'autorité concédante demandera officiellement à disposer des mêmes informations pour les communes urbaines de la concession, afin d'exercer pleinement sa mission de contrôle dévolue réglementairement. Pour rappel, cette demande avait déjà été exprimée dans le rapport de contrôle de l'année 2009.

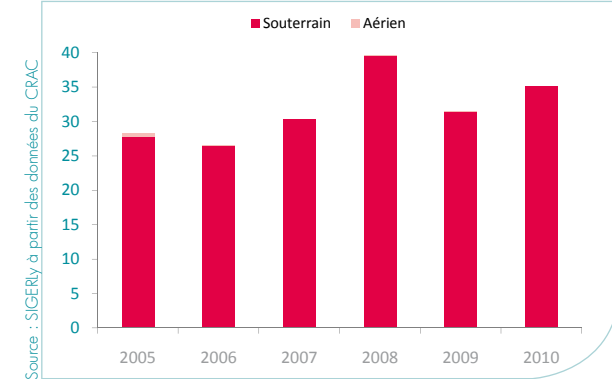
2. Les travaux du concessionnaire

Les 56 communes de la concession sont soumises à deux statuts différents. Pour les 54 communes à statut urbain, les travaux sont réalisés par le concessionnaire. Pour les deux autres communes, soumises au régime rural, le SIGERly assure une partie de la maîtrise d'ouvrage des travaux.

2.1 Les travaux selon le type de réseau

► Sur le réseau HTA

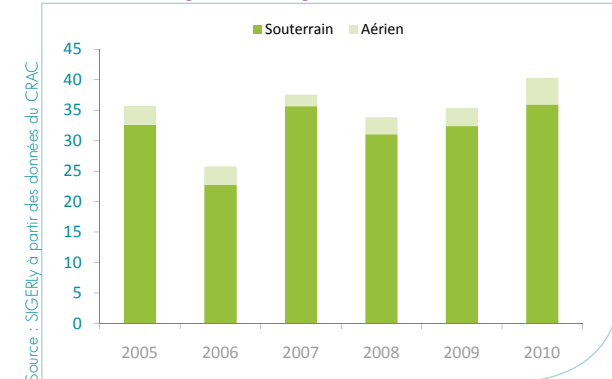
Evolution des longueurs d'ouvrages mis en service sur le réseau HTA (km)



😊 La totalité des ouvrages mis en service sur le réseau HTA en 2010 a été réalisée en souterrain.

► Sur le réseau BT

Evolution des longueurs d'ouvrages mis en service sur le réseau BT (km)



😊 La totalité des ouvrages mis en service en 2010 sur le réseau BT aérien a été réalisée en technique torsadée, avec une hausse de 48% entre 2009 et 2010.

En effet, la technique en aérien nu, la plus ancienne, n'est plus pratiquée en basse tension.

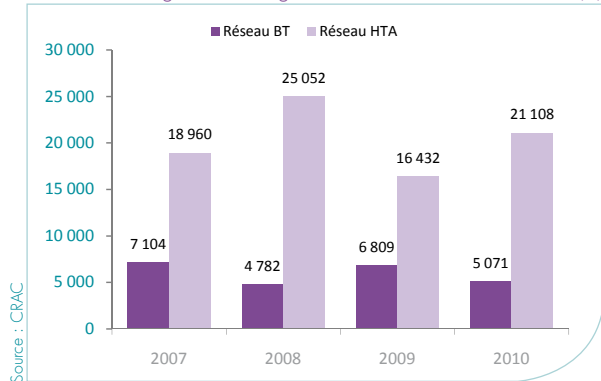
😊 Pour le réseau souterrain, qui reste la technique prépondérante sur le réseau BT, le nombre de kilomètres d'ouvrages mis en service augmente également (+11% entre 2009 et 2010).

2.2 Les travaux selon le type de chantier

► Les travaux de renouvellement

La durée de vie théorique d'un réseau est de 40 ans. En renouvelant 2,5% par an pendant 40 ans, l'ensemble du réseau concerné sera renouvelé.

Evolution des longueurs d'ouvrages mis en service, en renouvellement (m)

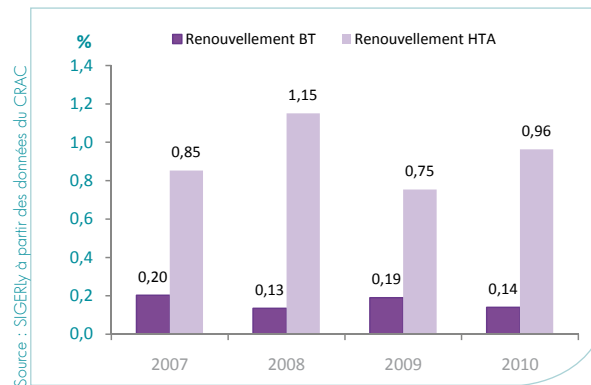


😊 Sur le réseau HTA, les longueurs d'ouvrages mis en service ont progressé de plus de 28% par rapport à l'année dernière, ce qui se traduit par une progression du taux de renouvellement sur le réseau HTA entre 2009 et 2010, sans atteindre toutefois le niveau annuel nécessaire au renouvellement du réseau.

☹ En revanche sur le réseau BT, les longueurs mises en service baissent. Déjà faible les années précédentes, le taux de renouvellement sur le réseau BT baisse en 2010. Cette situation pénalise l'avenir de la concession et son maintien en bon état de fonctionnement de la part du concessionnaire.

➔ Comme lors du précédent rapport de contrôle, l'autorité concédante réaffirme son souhait de voir progresser le taux de renouvellement de ses réseaux et demande au concessionnaire de faire évoluer ces taux à la hausse.

Evolution du taux de renouvellement

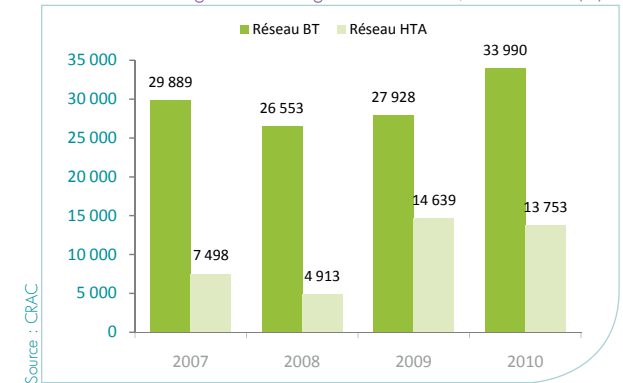


► Les travaux d'extension

😊 Sur le réseau BT, les longueurs d'ouvrages mis en service en extension progressent depuis trois ans. Entre 2009 et 2010, la progression de + 21% démontre que l'activité économique de la région se développe.

☹ Une légère baisse est observée sur le réseau HTA pour l'année 2010.

Evolution des longueurs d'ouvrages mis en service, en extension (m)

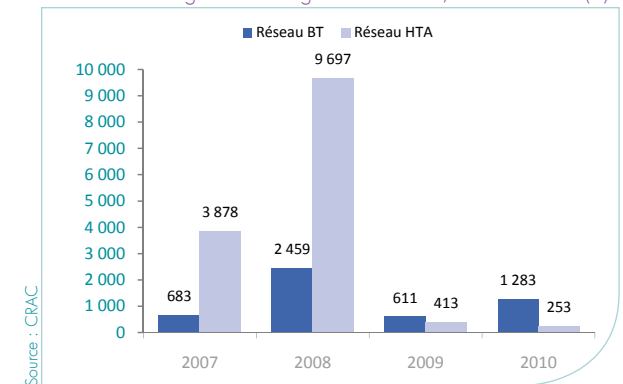


► Les travaux de renforcement

😊 Sur le réseau BT, les longueurs mises en service en renforcement ont été multipliées par plus de 2 entre 2009 et 2010.

☹ Sur le réseau HTA, la baisse des longueurs d'ouvrages mis en service poursuit sa décline entamée depuis fin 2008.

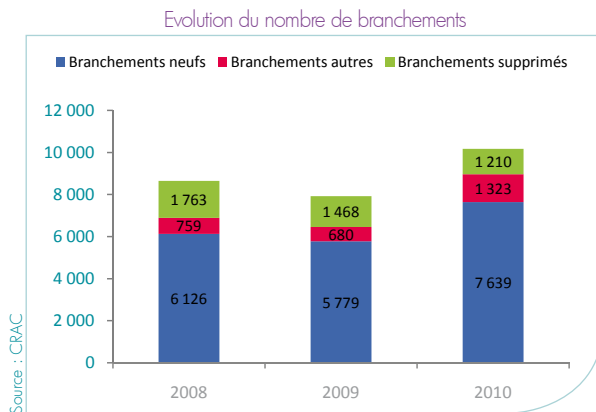
Evolution des longueurs d'ouvrages mis en service, en renforcement (m)



➔ Pour le concessionnaire, certains renforcements HTA sont considérés comme des extensions par le caractère urbain de la concession. L'autorité concédante ne peut connaître les renforcements réels et les besoins. Elle souhaite connaître la stratégie du concessionnaire en matière de renforcement pour les années futures.

2.3 Les branchements et dérivations

Il s'agit des points de livraison BT dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA.

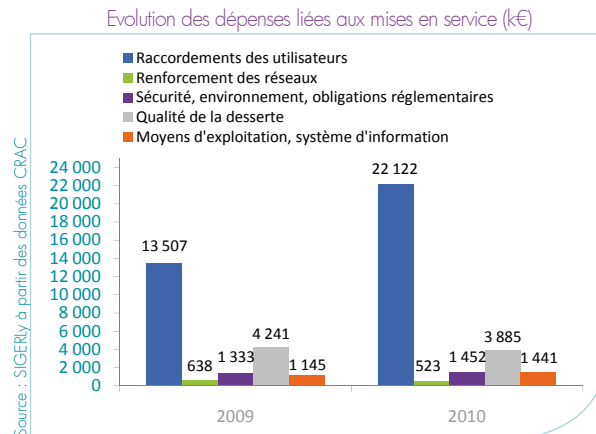


😊 L'autorité concédante dispose d'une description physique des branchements de la concession. En revanche, elle ne dispose pas de la valeur comptable précise de ces branchements, puisque cette valeur est répartie selon une clé appliquée à la maille Rhône-Alpes-Bourgogne.

➔ L'autorité concédante souhaite connaître de manière fiable les éléments techniques et comptables

concedés et demande au concessionnaire d'abandonner cette clé de répartition au profit de données réelles à la maille de la concession.

2.4 L'évolution des dépenses liées aux mises en service pour travaux



😊 Entre 2009 et 2010, les investissements du concessionnaire augmentent de 41%. Cette augmentation est due à la forte hausse (+63% entre 2009 et 2010) de la catégorie « raccordement ». Cette activité, qui représente 75% des investissements en 2010, est justifiée par l'imputation comptable des dépenses du concessionnaire liées à l'expérimentation des compteurs Linky qui se déroule en partie sur le territoire de la concession (environ 8 M€).

☹ Les autres investissements, qui constituent des opérations délibérées (à l'opposé des raccordements qui sont des investissements imposés au concessionnaire financés via le TURPE), subissent une légère baisse. Il faut noter que cette diminution affecte principalement

les renforcements des réseaux et la qualité de desserte ce qui peut paraître inquiétant quant à l'avenir du patrimoine de la concession.

3. La protection de l'environnement

3.1 La proportion en souterrain

L'enfouissement des réseaux participe à la fois au renforcement des réseaux existants, à l'amélioration de la qualité du service public mais également à l'insertion esthétique et à la sécurisation des réseaux. Il est donc un facteur important dans la protection de l'environnement.

% des travaux en souterrain

Années	HTA	BT
2007	100	95
2008	99,99	91,79
2009	99,94	91,65
2010	100	89,15

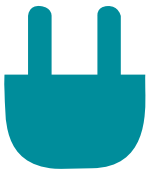
Source : CRAC

😊 En 2010, l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau HTA a été effectué en technique souterraine. Ce pourcentage élevé confirme la tendance observée les années antérieures.

☹ En revanche, sur le réseau BT, la proportion de souterrain poursuit sa décline.

➔ L'autorité concédante souhaite connaître les raisons de la baisse constatée sur le réseau BT.





3.2 L'application de l'article 8

En application de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de l'annexe 1, des travaux doivent être réalisés en souterrain ou avec d'autres techniques discrètes dont le taux, appelé terme T, est fixé selon deux types de zones :

- la zone « agglomération ». Le taux doit être supérieur à 80%.
- la zone « hors agglomération ». Le taux doit être supérieur à 30%.

Seuls les travaux du concessionnaire sont comptabilisés.

Source : CRAC

Type de zone	2007	2008	2009	2010
En agglomération	98	99,7	96,3	97
Hors agglomération	98	100	98,5	59
En zone classée	0	100	100	100
TOTAL	98	99,7	96,5	96

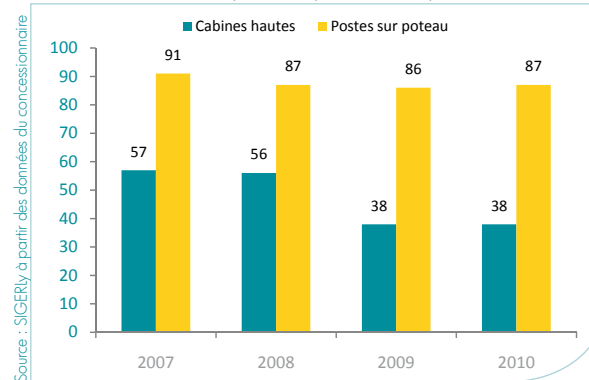
😊 Les seuils définis dans le contrat de concession sont respectés dans chaque zone depuis 2007.

☹ Bien qu'il reste élevé en 2010, le taux global de travaux en techniques discrètes baisse depuis trois ans. Hors agglomération, le pourcentage baisse fortement en 2010. Le concessionnaire affirme toutefois dans son CRAC que la diminution des pourcentages doit être relativisée par la faible longueur de travaux réalisés en techniques discrètes.

➡ L'autorité concédante demande la liste des opérations 2010 réalisées en techniques discrètes pour chaque type de zone avec les caractéristiques technique et financière de ces chantiers.

3.3 La résorption de certains types de postes

Evolution du nombre de postes sur poteau et des postes cabines hautes



☹ L'augmentation du nombre de postes sur poteau s'explique par la création d'un nouveau poste à St Romain au Mont d'Or.

☹ Le nombre de cabines hautes, inesthétiques, reste stable entre 2009 et 2010.

➡ L'autorité concédante exprime sa volonté de voir supprimer ces types de poste.

III. LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

Depuis l'ouverture des marchés de l'énergie au 1^{er} juillet 2004 pour les professionnels et au 1^{er} juillet 2007 pour les particuliers, deux catégories de clients existent : les clients aux tarifs réglementés et les clients éligibles qui ont opté pour une offre de marché d'un autre fournisseur. Le tableau ci-après montre la correspondance entre les deux catégories de clients.

Tarif réglementé	Catégorie des clients éligibles	Tension
Tarif vert P > ou = 250 kVA	C1	HTA
	C2	
	C3	
Tarif jaune 36 < P < 250 kVA	C4	BT
Tarif bleu P < ou = 36 kVA	C5	BT

1. La consommation d'énergie électrique sur la concession

Les clients aux tarifs réglementés ►

Source : SIGERly à partir des données du CRAC

Tarifs verts	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10 (%)
Nombre de contrats	1 424	1 347	1 314	1 284	1 251	1 172	-6,3
Energie (GWh)	956	953	945	962	969	975	0,6
Recettes (M€)	53,2	53,7	54,2	57,1	61,0	66,8	9,5
Coût de l'énergie (€/MWh)	55,6	56,3	57,4	59,4	62,9	68,5	8,9
Acheminement (M€)	18,7	17,4	17,6	17,8	18,2	19,1	5,1
Coût de l'acheminement par MWh (€/MWh)	19,56	18,26	18,62	18,50	18,76	19,59	4,4
Part de l'acheminement dans les recettes totales (%)	35	32	32	31	30	29	-4,1

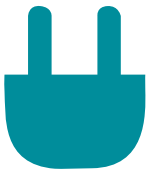
Source : SIGERly à partir des données du CRAC

Tarifs jaunes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10 (%)
Nombre de contrats	3 734	3 757	3 959	4 151	4 233	4 033	-4,7
Energie (GWh)	419	430	433	470	481	506	5,3
Recettes (M€)	32,9	34,1	35,3	39,1	42,7	47	10,1
Coût de l'énergie (€/MWh)	78,52	79,30	81,52	83,19	88,84	92,89	4,6
Acheminement (M€)	16	14,7	14,9	16,2	16,9	18,3	8,5
Coût de l'acheminement par MWh (€/MWh)	38,19	34,19	34,41	34,47	35,10	36,17	3,0
Part de l'acheminement dans les recettes totales (%)	49	43	42	41	40	39	-1,4

Source : SIGERly à partir des données du CRAC

Tarifs bleus	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10 (%)
Nombre de contrats	351 951	349 539	347 787	334 258	332 644	340 334	2,3
Energie (GWh)	1 752	1 679	1 526	1 727	1 783	1 881	5,5
Recettes (M€)	150,5	145,2	138,1	150,5	148,6	168,1	13,1
Coût de l'énergie (€/MWh)	85,90	86,48	90,50	87,15	83,34	89,37	7,2
Acheminement (M€)	79,7	67,9	60,8	67,2	69,5	71,9	3,5
Coût de l'acheminement par MWh (€/MWh)	45,49	40,44	39,84	38,91	38,98	38,22	-1,9
Part de l'acheminement dans les recettes totales (%)	53	47	44	45	47	43	-8,5





► Les clients éligibles

Clients C4 et C5	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10 (%)
Nombre de contrats	6 794	11 729	14 394	33 235	39 595	39 097	-1,3
Energie acheminée (GWh)	48,995	114	150	177	214	138	-35,7
Acheminement (M€)	2,158	4,3	5,5	6,6	8,4	9,8	16,8

Source : SIGERly à partir des données du CRAC

Clients C1, C2 et C3	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10 (%)
Nombre de contrats	97	95	104	93	92	15	-83,7
Energie acheminée (GWh)	558,547	547	555	552	505	549	8,9
Acheminement (M€)	7,553	7,7	7,8	8	7,6	7,8	3,3

Source : SIGERly à partir des données du CRAC

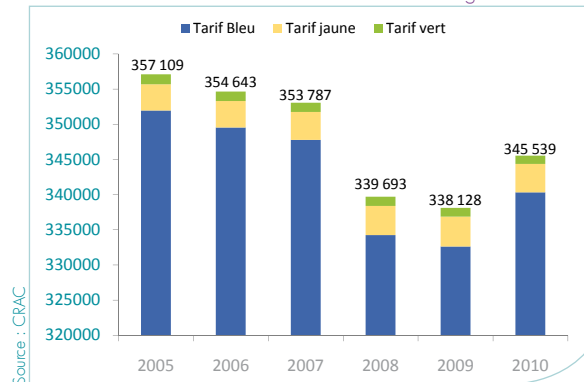
Une des conclusions importantes est la baisse du nombre de clients ayant fait valoir leur éligibilité, en particulier pour les clients C1-C2-C3. Cette tendance est confirmée au niveau national par le bilan 2010 réalisé par la commission de régulation de l'énergie : le nombre de sites non résidentiels en offre de marché baisse de 3% ; pour les sites résidentiels, le nombre augmente de 13% (au lieu de 100% en 2009).

☹ Par ailleurs, l'énergie acheminée pour les clients C4-C5 ayant fait valoir leur éligibilité baisse de façon remarquable. Après consultation du concessionnaire, ERDF précise que le calcul des données clientèles pour les tarifs réglementés lui incombait jusqu'en 2009. A partir de 2010, c'est le fournisseur EDF qui transmet les informations clientèles liées aux tarifs réglementés de vente dont il a la charge. Cette situation pourrait expliquer l'écart entre 2009 et 2010, mais manque de justification au regard du suivi de l'évolution de cet indicateur.

➡ L'autorité concédante sollicite le concessionnaire et le fournisseur pour qu'ils assurent ensemble la cohérence de ces données permettant un suivi qualitatif de cet indicateur.

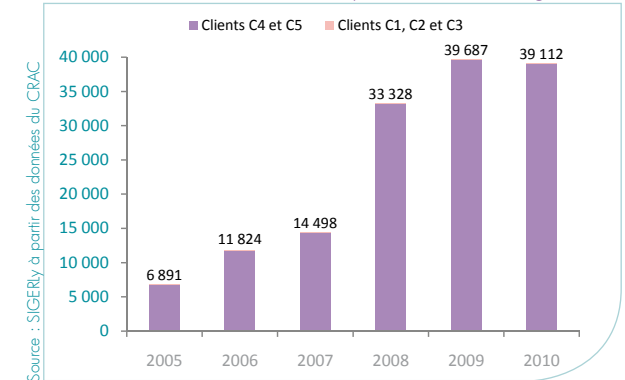
1.1 Le nombre de clients

Evolution du nombre de contrats aux tarifs réglementés



Source : CRAC

Evolution du nombre de clients ayant fait valoir leur éligibilité



Source : SIGERly à partir des données du CRAC

L'année 2010 prend le contre-pied de l'année 2009 : le nombre total de clients aux tarifs réglementés de vente augmente par une hausse des clients au tarif bleu ; en revanche, le nombre de clients ayant fait valoir leur éligibilité baisse, phénomène des vases communicants.

	2010
Nombre de raccordements neufs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA individuels (sans adaptation du réseau)	829
Nombre de raccordements neufs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA en raccordement collectif (sans adaptation du réseau)	58
Nombre de raccordements producteurs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA individuels mis en exploitation (sans adaptation de réseau).	837

Source : CRAC

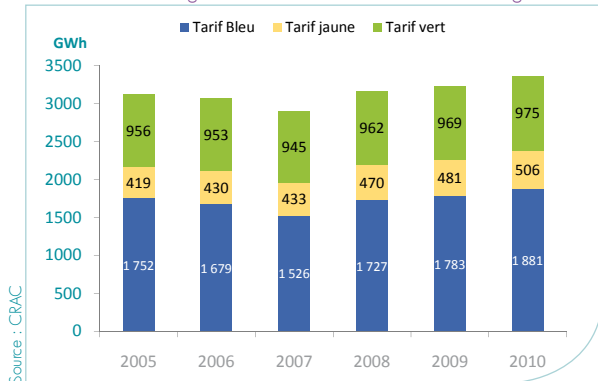
➡ Ces trois nouveaux chiffres sont issus de l'avant au protocole FNCCR/ERDF/EDF signé en 2011. Ces indicateurs seront suivis avec intérêt dans les années futures afin d'analyser les évolutions sur la concession.

Installations de production d'énergie	2008	2009	2010
d'origine photovoltaïque	353	661	1500
d'origine éolienne	NC	0	1
d'origine hydraulique	NC	NC	3
autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	NC	NC	22

😊 Ces données permettent d'analyser les différentes sources d'énergies renouvelables présentes sur le territoire de la concession. Ainsi, l'une des évolutions importantes sur le territoire de la concession est l'augmentation forte du nombre de producteurs d'énergie photovoltaïque depuis 2008, qui a été multiplié par plus de deux entre 2009 et 2010.

1.2 La quantité d'énergie consommée

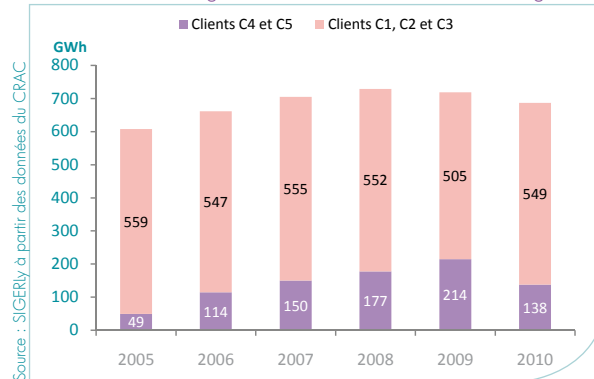
Evolution de l'énergie consommée des clients aux tarifs réglementés



Pour les clients aux tarifs réglementés, l'énergie consommée poursuit sa croissance. En revanche, pour les clients ayant fait valoir leur éligibilité, la situation est contrastée : pour les clients C1, C2 et C3, la

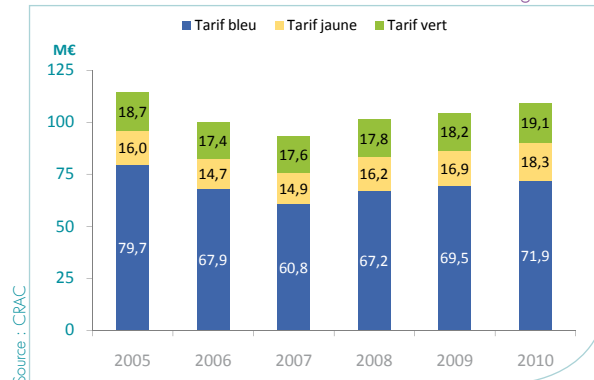
consommation augmente mais pour les clients C4 et C5, la consommation baisse pour la 1^{ère} fois depuis 2005.

Evolution de l'énergie consommée des clients aux tarifs éligibles



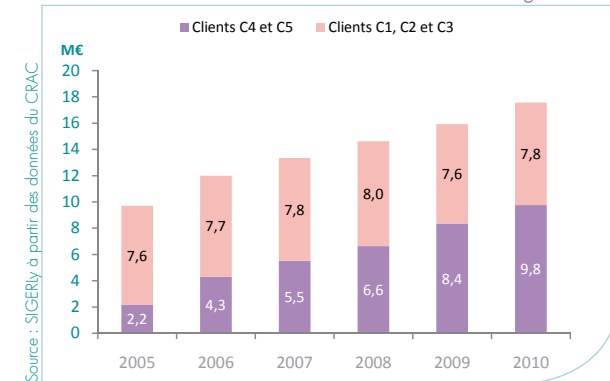
1.3 Les recettes d'acheminement

Evolution des recettes d'acheminement des clients aux tarifs réglementés



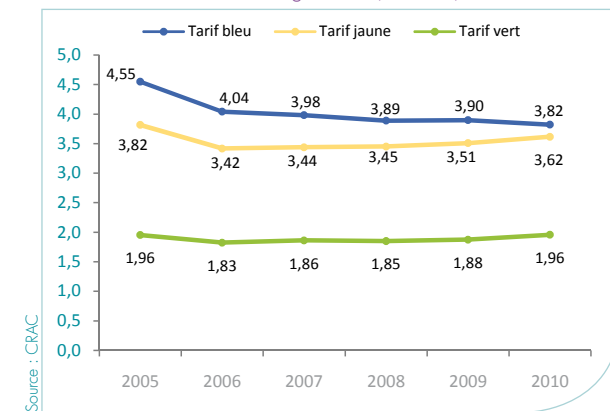
Pour l'ensemble des catégories, les recettes d'acheminement augmentent entre 2009 et 2010.

Evolution des recettes d'acheminement des clients éligibles



1.4 Le coût de l'acheminement

Evolution du coût de l'acheminement d'un kWh pour les clients aux tarifs réglementés (c€/kWh)

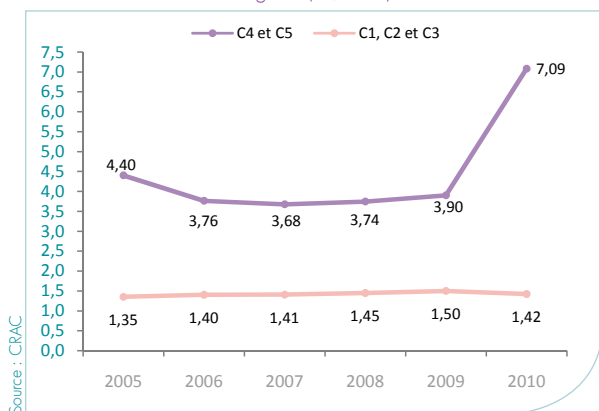


☹ Une forte hausse du coût d'acheminement pour les clients ayant fait valoir leur éligibilité C4-C5 est mise en évidence. Cette situation s'expliquerait par un changement dans la méthode de calcul (voir observations chapitre 3.1). Cette évolution met en cause la fiabilité des données fournies les années

antérieures et rend impossible la mission de contrôle de l'autorité concédante.

😊 Pour les clients C1, C2 et C3 et pour les tarifs bleus, une faible baisse du kilowattheure acheminé est constatée. Pour les tarifs verts et jaunes, la hausse reste modérée.

Evolution du coût de l'acheminement d'un kWh pour les clients éligibles (c€/kWh)



2. La qualité de fourniture

2.1 Les nouveaux critères pour la qualité de la fourniture

La qualité de fourniture est un enjeu fondamental pour l'autorité concédante et son concessionnaire. Elle s'apprécie à partir de deux critères : la tenue de tension et la continuité de fourniture. Des évolutions importantes ont été introduites par le décret et son

arrêté d'application datés du 24 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 18 février 2010. Ces nouveaux textes en vigueur redéfinissent la tension et la continuité de l'alimentation.

► La tenue de la tension

Depuis le décret du 24 décembre 2007, la plage de variation admise est de + ou - 10% par rapport à la tension nominale, soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension. Le taux de client mal alimenté est établi à 3% pour le volet a (pourcentage de clients brut mal alimentés) et pour le volet b (pourcentage de clients mal alimentés dans le département).

😊 Sur la concession, le taux global de clients mal alimentés s'établit à 0,12% en 2010, respectant ainsi les dispositions du décret.

😞 En revanche, la distinction entre zone urbaine et zone rurale met en évidence des disparités. En effet, le taux de clients mal alimentés pour les communes rurales s'élève à 3,45% en 2010 au lieu de 0,10% en zone urbaine.

😞 De plus, la situation des communes rurales s'est aggravée, le taux de clients mal alimentés passant de 1,46% en 2009 à 3,45% en 2010.

➡ L'autorité concédante note le respect des dispositions réglementaires. Elle se rapprochera du concessionnaire pour analyser si les causes expliquant la situation de cette dégradation de la qualité de tension des communes rurales proviennent du réseau HTA ou BT.

► La continuité de fourniture

Celle-ci est définie à partir de trois critères : le nombre de coupures longues (supérieures à 3 minutes), le nombre de coupures brèves (comprises entre 1 seconde et trois minutes) et la durée cumulée de coupure. Les communes ont été classées dans des zones caractérisées par des seuils différents : zone A, zone B, zone de base. Les textes proposent également la possibilité de différencier les niveaux de qualité dans un même département, s'appuyant sur les zones déterminées précédemment. Dans le Rhône, aucune différenciation n'a été effectuée.

En cas de non différenciation des niveaux de qualité, un client est dit mal alimenté s'il subit plus de 6 coupures ou plus de 35 coupures brèves par an ou plus de 13 heures de durée cumulée annuelle.

Le niveau global de continuité n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés excède 5%.

Source : Données complémentaires du concessionnaire

		2007	2008	2009	2010
Nb de clients ayant subi plus de	6 coupures longues	0	0	2 976	1 173
	Taux (%)	0	0	0,8	0,3
35 coupures brèves		0	0	0	0
	Taux (%)	0	0	0	0
13h de coupures		48	13	13	388
	Taux (%)	0	0	0	0,1
TOTAL		48	13	2 989	1 561
	Taux (%)	0	0	0,8	0,4

😊 Le critère de la continuité de fourniture défini par le décret est respecté.

☹️ Toutefois, l'autorité concédante constate une forte augmentation des clients ayant subi plus de 13 heures de coupures entre 2009 et 2010.

➡️ L'autorité concédante souhaite connaître les raisons de la dégradation de la situation concernant les clients ayant subi plus de 13 heures de coupures. Elle suivra avec attention des évolutions de ce critère.

2.2 La qualité de la tension

► La contrainte de tension

Source : CRAC

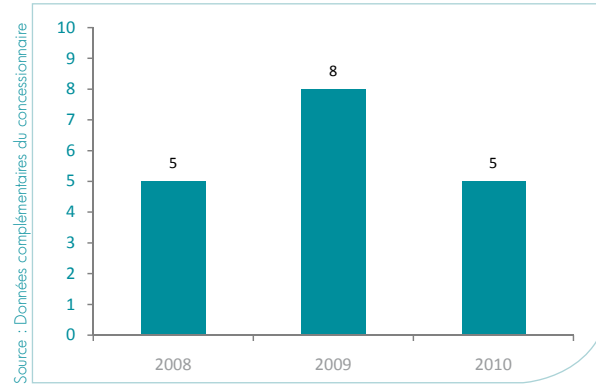
	2008	2009	2010
Taux de départs BT en contrainte de tension > 10%	1,0%	1,0%	0,0%
Taux de départs HTA en contrainte de tension > 5%	2,0%	3,2%	2,0%

😊 En 2010, le taux de départs BT et HTA s'améliore, ce qui est satisfaisant pour la concession.

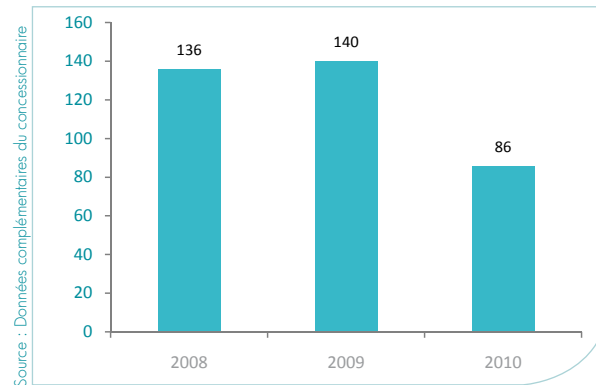
➡️ Le concessionnaire affirme que le réglage au départ du poste source est habituellement calé à 20,6 kV. La chute de tension de départs HTA est alors inférieure à 5%. L'autorité concédante demande la justification de ce réglage effectif de la tension du départ.

:: Zoom sur les départs HTA en contrainte de tension > 5%

Evolution du nombre de départs HTA en chute de tension > 5%



Evolution du nombre de postes en chute de tension, en fonction des départs HTA en chute de tension



😊 Le nombre de départs HTA en chute de tension supérieure à 5% et le nombre de poste en chute de tension baissent en 2010.

☹️ L'analyse sur trois ans (2008, 2009 et 2010) met en évidence quatre départs HTA qui se trouvent en contrainte de tension de façon récurrente :

- le départ Stanin pour le poste source Belle-Etoile ;

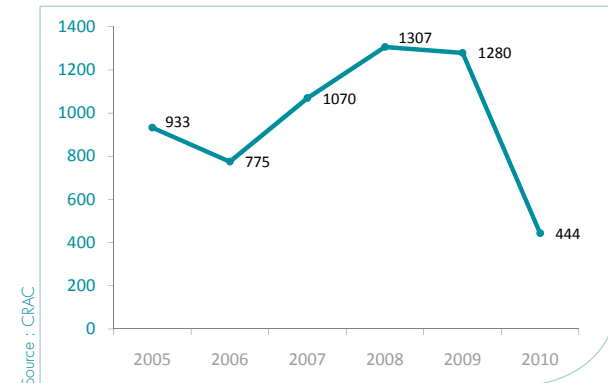
- le départ Simandres pour le poste source d'Estressin ;
- le départ Germain pour le poste source de Genay ;
- le départ Ternay pour le poste source de Givors-Bans.

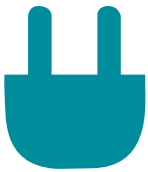
Dans le CRAC 2009, le concessionnaire affirme avoir effectué des travaux de renforcement sur le départ « Germain » à St Germain au Mont d'Or, ainsi que la création d'un nouveau départ pour décharger le départ « Simandres ». Par conséquent, les contraintes électriques devraient être moins importantes. Le concessionnaire fait état dans le CRAC 2010 remis au SIGERly, de la réalisation de travaux de restructuration du départ « Germain » à Chaselay. Cette information est confirmée par l'autorité concédante par le suivi des dossiers de travaux déposés par le concessionnaire.

➡️ L'autorité concédante suit avec attention les contraintes de tension et souhaite que le concessionnaire engage des actions pour améliorer la situation sur ces quatre départs HTA qui connaissent de façon régulière des contraintes de tension.

► Qualité de tension et clients mal alimentés

Nombre de clients BT mal alimentés





😊 Le nombre de clients mal alimentés chute entre 2009 et 2010 (-65%). Néanmoins, ce chiffre doit être relativisé. Sans instruments de mesure de tension permanents sur le réseau, le concessionnaire utilise un modèle de calcul afin de déterminer le nombre de clients mal alimentés. En 2010, le concessionnaire a modifié unilatéralement son modèle de calcul. Trois paramètres ont été changés : les températures basses de référence, les profils de puissance des consommateurs basse tension et le réglage de la tension des postes sources et des transformateurs HTA/BT. Dans ce cadre-là, le nombre de clients mal alimentés connaît une très forte baisse sur le territoire de la concession.

➔ L'autorité concédante tient à souligner l'importance de ce critère dans le maintien de la qualité sur le territoire de la concession. Aussi suivra-t-elle avec attention l'évolution du nombre de clients mal alimentés dans les années futures permettant d'analyser la situation à partir de critères constants.

⚡ *Le taux de clients mal alimentés par commune pour 2008, 2009 et 2010*

Les trois cartes permettent de bien identifier les impacts des évolutions du modèle. En effet :

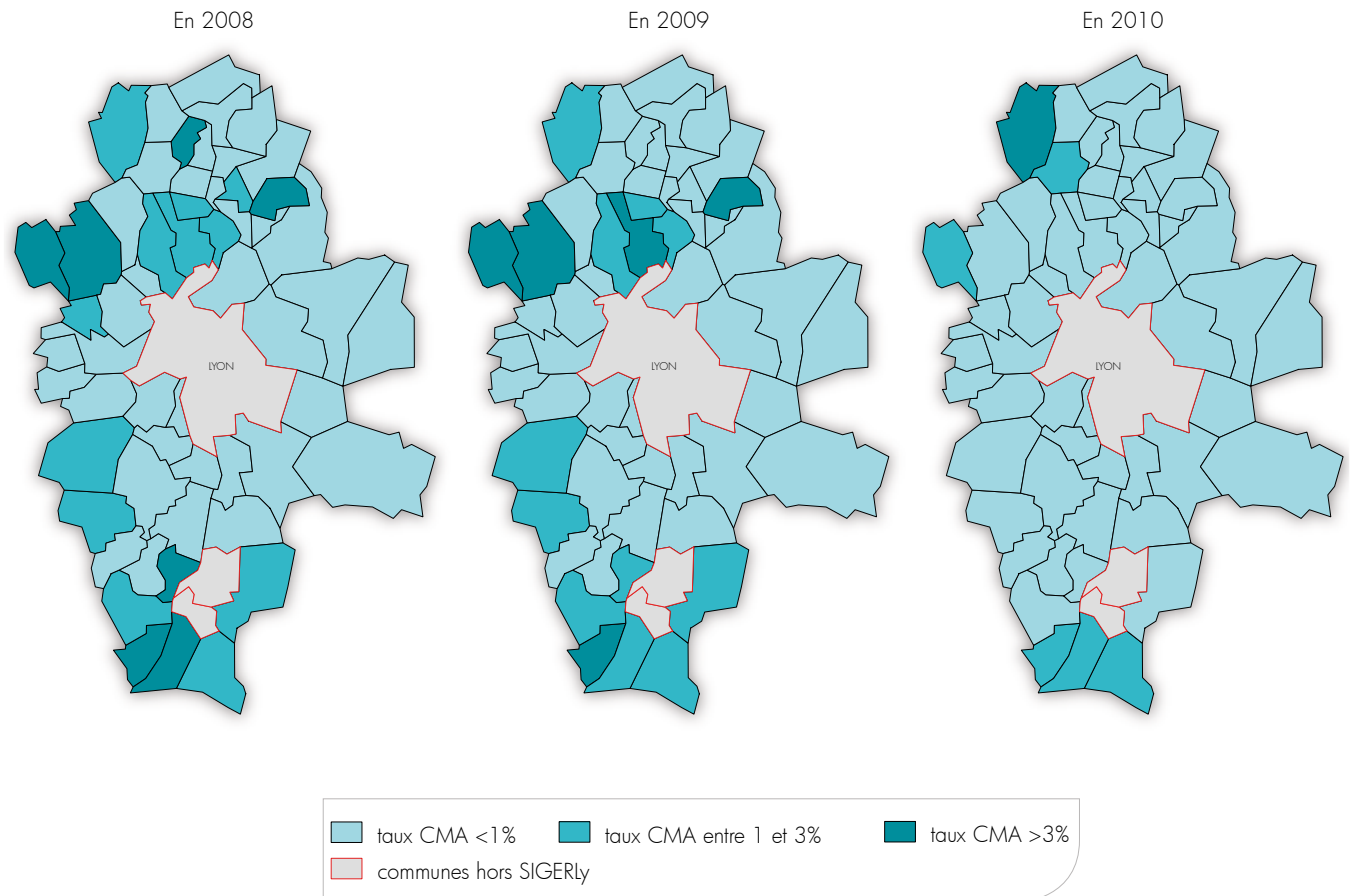
En 2010, plus qu'une seule commune, Chasselay, a un taux de clients mal alimentés supérieur à 3%, s'établissant à 4,52%. En 2008, 7 communes avaient un taux supérieur à 3% et en 2009, 5 communes étaient concernées.

De même, le nombre de communes dont le taux de clients mal alimentés était compris entre 1% et 3%

baisse de la manière identique, passant 12 communes en 2008 à 11 communes en 2009 et enfin à 5 communes en 2010.

😞 Du fait des changements d'indicateurs, il est impossible pour l'autorité concédante d'analyser les évolutions pour les communes. La fiabilité et la constance des critères sont des éléments fondamentaux du contrôle.

➤ Taux de CMA (Clients Mal Alimentés)



➔ En ce sens, l'autorité concédante souhaite avoir des indicateurs fiables et constants et s'assurera de les obtenir dans les années futures afin d'analyser l'évolution du taux de clients mal alimentés sur le territoire de chaque commune.

:: Zoom sur la commune de Chasselay

☹ En analysant la situation sur trois ans, le taux de clients mal alimentés sur le départ HTA « Germain » de la commune de Chasselay augmente, passant de 2,02% en 2008 à 2,10% en 2009 et 4,52% en 2010. La situation se dégrade nettement. Toutefois, des investissements ont été entrepris sur le départ « Germain » avec des travaux d'extension de 739 mètres en 2010/2011.

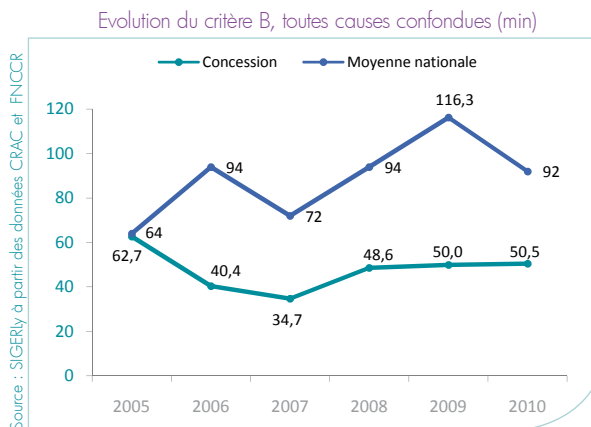
➡ Le SIGERly s'assurera que les travaux entrepris sur le départ « Germain » du poste source de Genay ont permis d'améliorer la situation et suivra cet indicateur pour la commune de Chasselay sur plusieurs années.

2.3 La continuité de la fourniture

► L'évolution du critère B global

Le critère B se définit comme le temps moyen d'interruption de fourniture par usager, que ce soit pour des travaux ou des incidents sur le réseau. La coupure peut intervenir sur les réseaux BT et HTA, mais également sur le réseau de transport ou les postes sources.

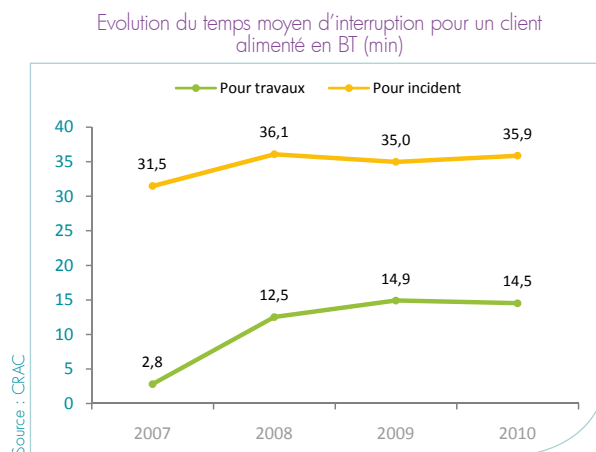
☹ Le critère B augmente légèrement, passant de 50 minutes en 2009 à 50,5 minutes en 2010. Le concessionnaire nous a fait part qu'il souhaitait axer ses investissements sur le réseau HTA afin d'améliorer cet indicateur sur ce réseau, notamment en réalisant un programme de renouvellement des câbles à papier imprégné.



😊 Néanmoins, la situation de la concession est nettement meilleure que celle au niveau national. Elle s'explique par le fait que la concession se situe dans un milieu urbain, moins sensible aux coupures.

► L'évolution du critère B pour travaux et pour incident

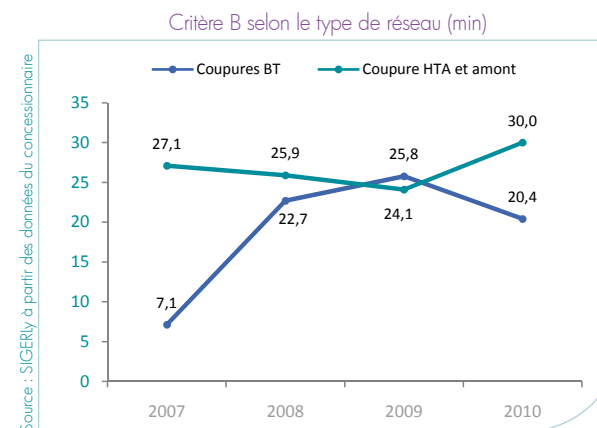
Ce graphique permet de distinguer la part « incident » de la part « travaux » dans le critère B global.



😊 Le temps moyen d'interruption pour travaux décroît légèrement en 2010 et semble se stabiliser au-dessus de la barre des 14 minutes.

☹ Après une légère baisse en 2009, le temps moyen de coupure pour incident survenu sur le réseau repart à la hausse pour atteindre 35,9 minutes. Le critère B pour incident, concernant spécifiquement les réseaux BT et HTA, s'établit à 32,4 minutes, au lieu de 31,7 minutes en 2009.

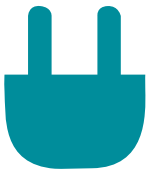
► L'évolution du critère B selon le type de réseau (pour travaux et incidents réseaux)



😊 Après trois années de hausse, la durée des coupures liées à des perturbations sur le réseau BT diminue en 2010 pour s'établir à 20,4 minutes.

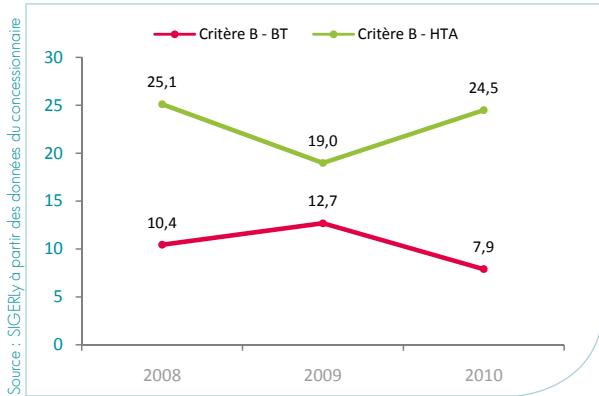
☹ En revanche, le temps d'interruption lié à des coupures sur le réseau HTA ou amont progresse en 2010, augmentant de ce fait la durée globale de coupure fixée à 50,5 minutes en 2010.





► Zoom sur le critère B - incident

Evolution du critère B incident, sur les réseaux HTA et BT (min)



☹ Le réseau HTA est le plus contributeur au critère B incident, sur les trois dernières années. Cette situation a un impact fort sur la qualité de fourniture de l'électricité. En effet, lorsqu'un incident survient sur le réseau HTA, 2 000 clients sont coupés, au lieu de 40 sur le réseau BT.

➡ Le concessionnaire a confirmé, lors de la présentation de son CRAC, sa volonté d'axer prioritairement ses investissements sur le réseau HTA afin accélérer l'amélioration de la qualité en lien avec des aléas climatiques. Toutefois, l'autorité veille à ce que les ouvrages de basse tension soient pris en compte dans la politique d'investissement du concessionnaire.

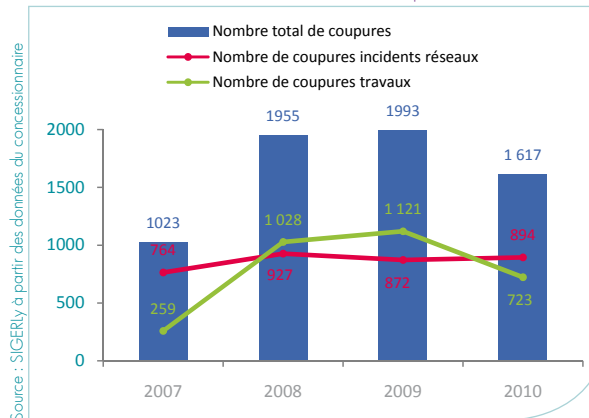
► Nombre de coupures (pour travaux et sur incidents réseaux)

😊 Le nombre global de coupures baisse de plus de trois cents coupures, soit une baisse d'environ 2%.

Cette évolution s'explique par une baisse plus importante pour les coupures pour travaux (- 9% entre 2009 et 2010).

☹ Les coupures pour incidents sur le réseau repartent à la hausse en 2010 pénalisant la qualité de fourniture sur la concession.

Evolution du nombre de coupures



► Evaluation du nombre de clients coupés en fonction du type de coupures

	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10	
Nb de clients ayant subi plus de	6 coupures longues	93	428/456	3 533	1 432	-59%
	30 coupures brèves	0	0	0	0	0%
	70 coupures très brèves	0	0	NC	0	NC
	3h de coupures	11 721	21353/22001	23 706	24 040	1%
	6h de coupures	NC	4 734	5 739	7 758	35%

Source : CRAC et fichiers complémentaires du concessionnaire

😊 Le nombre de clients ayant subi plus de 6 coupures longues s'est nettement amélioré entre 2009 et 2010. De plus, aucun client n'a subi plus de 30 coupures brèves.

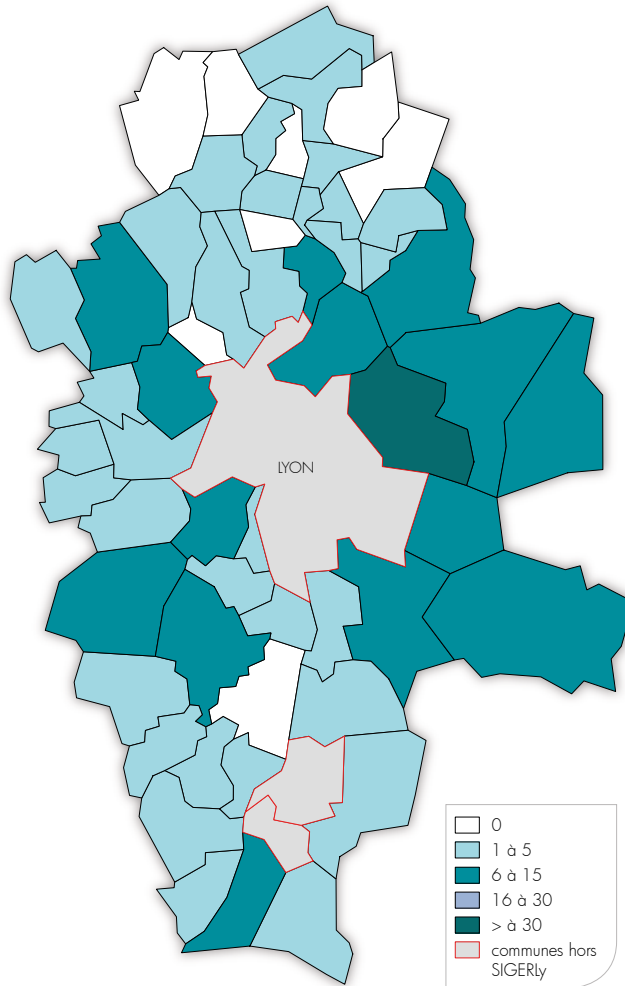
😊 Le concessionnaire a de nouveau communiqué à l'autorité concédante le nombre de clients ayant subi plus de 70 coupures très brèves. Pour 2010, cet indicateur est de 0.

☹ La situation est différente pour les autres catégories d'indicateurs. Le nombre de clients ayant subi plus de 3 heures de coupures connaît une légère hausse. Pour le nombre de clients ayant subi plus de 6 heures de coupures, l'augmentation est plus forte, + 35%, et confirme l'évolution déjà constatée entre 2008 et 2009.

➡ L'autorité concédante renouvelle sa demande et souhaite savoir comment le concessionnaire envisage d'améliorer la situation sur les deux derniers indicateurs.

► Localisation des incidents

↳ Répartition géographique des incidents sur le réseau BT en 2010



☹ La commune de Villeurbanne concentre le plus d'incidents. Cette situation s'explique par un réseau dense et un nombre de clients rattachés important.

➡ Il sera intéressant de rapprocher le nombre

d'incidents à la fréquence des incidents, étude qui sera menée pour le prochain rapport de contrôle.

► Taux d'incident pour 100 km de réseau

	2008	2009	2010	Variation 09-10
Taux d'incidents pour 100 km BT	9,3	8,2	6,8	-17,1%
↳ Dont réseau aérien	2,2	2,1	1,7	-19,0%
↳ Dont réseau souterrain	3,9	3,1	3	-3,2%
Taux d'incidents pour 100 km HTA	9,4	8,4	9,9	17,9%
↳ Dont réseau aérien	1,0	0,9	0,8	-11,1%
↳ Dont réseau souterrain	6,0	6,1	6,7	9,8%

Source : CRAC

☹ Le taux d'incidents pour 100 km du réseau HTA augmente entre 2009 et 2010, détérioration liée à une augmentation du taux d'incident sur le réseau souterrain. Cette analyse est confirmée par l'étude des sièges des coupures sur le réseau HTA.

😊 Sur le réseau BT, la situation s'améliore dans tous les cas de figure.

:: Zoom sur le taux d'incidents par commune pour 100 km de réseau

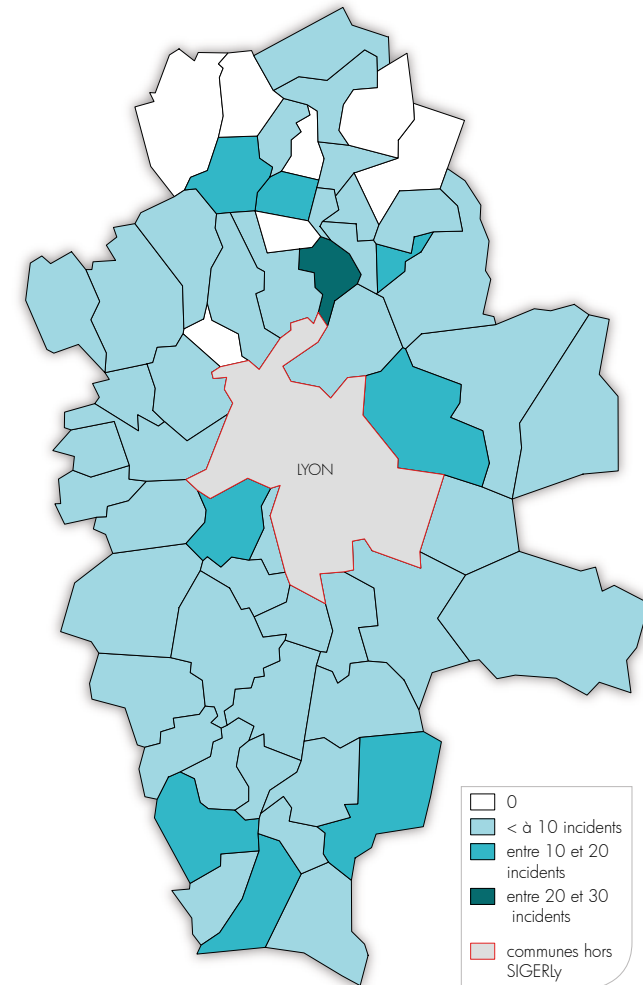
😊 La situation en 2010 s'est améliorée :

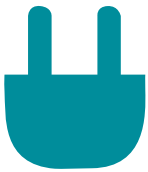
- le nombre de communes ayant connu moins de 10 incidents par 100 km de réseau augmente (passant de 40 à 47 communes entre 2009 et 2010) ;

- en 2009, Curis au Mont d'Or avait connu plus de 30 incidents pour 100 km de réseau. En 2010, plus aucune commune n'entre dans cette catégorie.

☹ Toutefois, deux communes, Villeurbanne et Ternay, apparaissent trois années de suite dans la catégorie « entre 10 et 20 incidents pour 100 km de réseau ».

↳ Taux d'incidents pour 100 km de réseau BT en 2010






Pour Ternay, une analyse plus fine met en évidence deux postes défaillants présentés ci-dessous :


2009

2010

Nom du poste	Nb incidents	Siège	Cause	Nb incidents	Siège	Cause
STADE	2	poste HTA/BT : transformateur	défaillance de matériel : défaillance protection	2	poste HTA/BT : partie BT	défaillance de matériel : défaillance protection
		poste HTA/BT : partie BT	défaillance de matériel : défaillance protection		poste HTA/BT : partie BT	défaillance de matériel : défaillance protection
ZA CHASSAGNE 1	2	ligne aérienne : ligne à conducteurs isolés	élagage insuffisant	2	liaison aéro-souterraine: câble	cause inconnue : par circonstances atmosphériques normales
		canalisation souterraine HTA ou BT : boîte de dérivation	défaillance de matériel : autre défaillance			

Source : SIGERly à partir des données complémentaires du concessionnaire

 La défaillance de matériel et le dépassement de capacités électriques constituent des causes pouvant altérer le bon fonctionnement des ouvrages et appellent à des investissements de la part du concessionnaire.

 L'autorité concédante souhaite connaître les travaux envisagés afin de pallier les défaillances mises en évidence.

Pour Villeurbanne, quatre postes connaissent des incidents en 2009 et en 2010.


2009


2010

Nom du poste	Nb incidents	Siège	Cause	Nb incidents	Siège	Cause
V214 396 R.8 MAI 45	1	incidents BT avec siège sur branchement BT	Cause non recherchée (réseau souterrain seulement)	2	poste HTA/BT : partie BT	mise en sécurité
					canalisation souterraine BT seule : boîte de coupure souterrain BT	Cause non recherchée (réseau souterrain seulement)
V236 109 R.PRESSENSE	1	canalisation souterraine BT seule : autres accessoires BT	élagage insuffisant cause non recherchée	1	liaison aéro-souterraine : câble	cause inconnue : par circonstances atmosphériques normales
V439 8 R. RA.DUNAND	1	incidents BT avec siège sur branchement BT	autres travaux de tiers : en cours	1	canalisation souterraine BT seule : coffret hors sol BT	cause non recherchée (réseau souterrain seulement)
V559 222 R.LEON BLUM	1	pas de dégât : éliminé sans manœuvres	cause non recherchée	2	pas de dégât : éliminé avec manœuvres	idem
					idem	idem

Source : SIGERly à partir des données complémentaires du concessionnaire

 La situation se dégrade entre 2009 et 2010 sur deux postes : 8 mai 1945 et Léon Blum.

 Le fait de ne pas rechercher la cause de l'incident pose des difficultés si l'on souhaite développer une stratégie préventive contre les incidents.

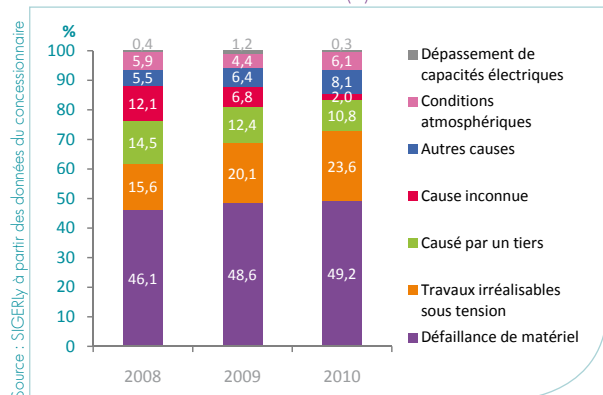
 L'autorité concédante souhaite connaître la position du concessionnaire sur la situation mise en évidence pour Villeurbanne.

► Coupures sur le réseau HTA et amont

L'analyse porte sur les interruptions longues, supérieures ou égales à trois minutes, survenues sur le réseau HTA et amont. En amont du réseau HTA, 10 coupures sont survenues sur les 297 interruptions analysées.

:: Les origines des coupures

Répartition des coupures selon leur origine, sur le réseau HTA et amont (%)



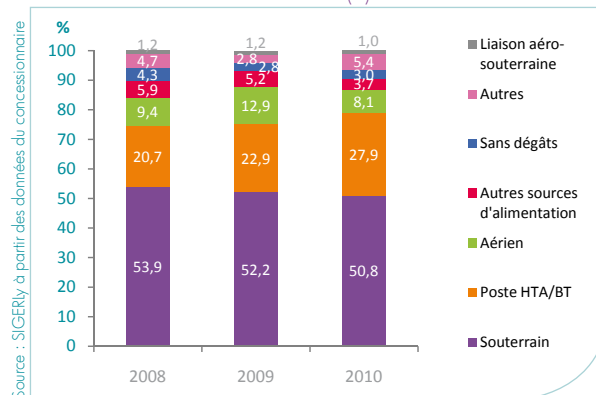
😊 La part des interruptions de fourniture causées par un tiers continue sa décroissance en 2010, ce qui est positif.

☹️ Les défaillances de matériel et les travaux irréalisables sous tension restent les deux catégories prépondérantes et leur part augmente en 2010. La problématique de la défaillance du matériel contribue à presque la moitié des interruptions. Cet indicateur sensible et préoccupant, qui a augmenté de 3 points depuis 2008, sera suivi par l'autorité concédante lors des prochains rapports de contrôle.

➡ L'autorité concédante souhaite obtenir la stratégie du concessionnaire pour lutter contre les deux principales causes des coupures.

:: Les sièges des coupures

Répartition des coupures selon leur siège, sur le réseau HTA et amont (%)



😊 La part du réseau souterrain dans les coupures d'alimentation électrique diminue une nouvelle fois en 2010.

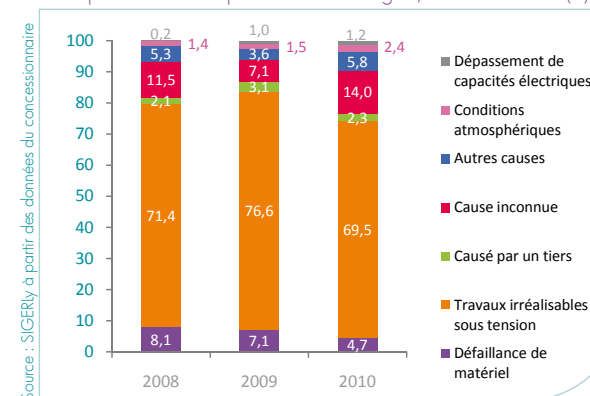
☹️ Les postes HTA/BT restent le second siège des interruptions de fourniture et leur part augmente en 2009 et 2010.

► Coupures sur le réseau BT

L'analyse porte sur les interruptions longues, supérieures ou égales à trois minutes, survenues sur le réseau BT. Une baisse importante est observée entre 2009 et 2010 pour les coupures (-34%) et pour les clients coupés (-30%).

:: Les origines des coupures

Répartition des coupures selon leur origine, sur le réseau BT (%)

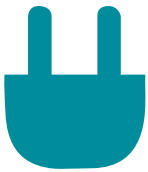


😊 La part de travaux irréalisables sous tension diminue en 2010. D'après le concessionnaire, la part importante de ce type de travaux s'explique par l'élimination des transformateurs contenant du PCB, au plus tard le 31 décembre 2010, remplacement réalisé pour l'essentiel hors tension.

☹️ En revanche, la part des interruptions liées à une cause non recherchée par le concessionnaire augmente entre 2009 et 2010. De ce fait, il paraît difficile d'améliorer la situation et de développer une stratégie préventive en ne connaissant pas l'origine de la coupure.

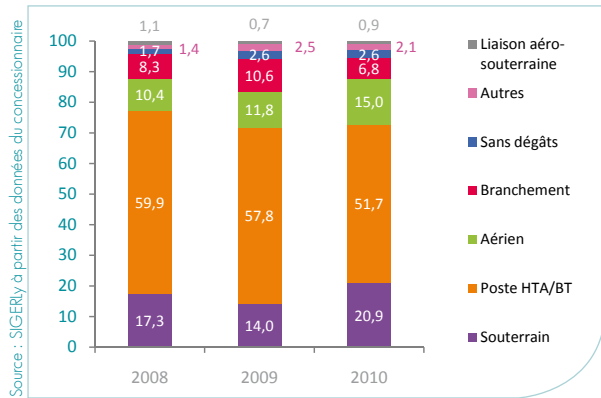
➡ L'autorité concédante souhaite savoir pour quelles raisons les origines de la coupure ne sont pas identifiées par le concessionnaire.





:: Les sièges des coupures

Répartition des coupures selon leur siège, sur le réseau BT (%)



Malgré une baisse en 2009 et en 2010, le siège principal des coupures reste les postes HTA/BT, avec plus de la moitié des interruptions de fourniture. L'importance des coupures sur les postes est justifiée vu du concessionnaire par le traitement des PCB présents dans les transformateurs (cf. partie 1 du présent rapport).

Le part du réseau aérien dans les coupures poursuit sa progression en 2010.

L'autorité concédante souhaite obtenir le détail des transformateurs ayant contenu des PCB et ceux qui doivent être éliminés dans les années futures (localisation, temps de coupure nécessaire...).

3. Les services aux clients

3.1 Du côté du distributeur

► Le taux de réponse aux réclamations sous 30 jours

	2008	2009	2010
Rhône-Alpes Bourgogne	94,6%	98,5%	97,9%

Source : CRAC

Malgré une petite baisse, le taux de réponse aux réclamations sous 30 jours reste élevé.

La maille à laquelle est fourni cet indicateur ne permet pas de suivre de façon précise la situation de la concession.

► Le taux de satisfaction

		2008	2009	2010
Taux de satisfaction des clients particuliers	Département	92,5%	92,2%	88,2%
Taux de satisfaction des clients professionnels (Puissance inférieure ou égale à 36 kVA)	Département	88,9%	88,4%	88,1%
Taux de satisfaction des clients professionnels (Puissance supérieure à 36 kVA ou HTA)	Rhône-Alpes Bourgogne	89,8%	89%	89,4%
Taux de satisfaction des entreprises raccordées en HTA avec un contrat CARD	Rhône-Alpes Bourgogne	87,2%	82,5%	89,1%
Taux de satisfaction des collectivités territoriales	Concession	7,8	7,8	7,6
	Nationale	7,9	7,9	7,9

Source : CRAC

Le taux de satisfaction des collectivités territoriales baisse pour la première fois en 2010.

Les taux de satisfaction des clients particuliers et clients professionnels dont la puissance contractée est inférieure à 36 kVA baissent entre 2009 et 2010.

Les taux de satisfaction des clients professionnels dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA ou HTA ainsi que des clients ayant un contrat CARD s'améliore.

3.2 Du côté du fournisseur historique - partie tarifs réglementés

► Les réclamations des clients

		2009	2010
Nombre total de réclamations écrites de clients particuliers	Rhône-Alpes Auvergne	98,5%	97,9%

Source : CRAC

Le nombre de réclamations écrites a fortement augmenté entre 2009 et 2010.

Par ailleurs, la maille n'est pas celle de la concession.

► Le conseil tarifaire

		2009	2010	Variation
Nombre de conseils tarifaires	Concession	30 432	43 299	42%

Source : CRAC

 Le nombre de conseils tarifaires augmente fortement entre 2009 et 2010.

► Taux de satisfaction à la fourniture aux tarifs réglementés

Type de clients	Maille	2008	2009	2010
Particuliers	Rhône-Alpes Auvergne	83,7%	84,4%	84,2%
Clients professionnels	Rhône-Alpes Auvergne	82%	83,9%	82,5%
Entreprises	Nationale	75%	67%	73%
Collectivités territoriales	Rhône-Alpes Auvergne	83%	83%	82%

Source : CRAC


 Les taux de satisfaction baissent pour les clients particuliers, professionnels et pour les collectivités territoriales.


 Pour les entreprises, une hausse importante entre 2009 et 2010 est constatée.

► Les actions en faveur des plus démunis

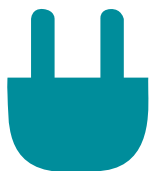
	2007	2008	2009	2010
Nombre de dossiers Fonds de Solidarité Logement (FSL)	3 011	4 034	3 330	2 681
Nombre de dossiers Tarif Première Nécessité (TPN)	8 020	8 421	11 040	8 272

Source : CRAC

 Le nombre de bénéficiaires du TPN diminue de -25% entre 2009 et 2010. L'augmentation importante en 2009 s'expliquait par la non-résiliation des bénéficiaires après un an. En 2010, le nombre de bénéficiaires se retrouve dans les mêmes proportions qu'en 2007 et 2008.

 Le nombre de bénéficiaires du FSL diminue entre 2009 et 2010, mais le montant de l'aide obtenu est plus élevé (en moyenne, il est de 182 € au lieu de 148 €).





IV.

LE BILAN COMPTABLE ET FINANCIER

Le réseau concédé est la propriété du SIGERly par transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité des communes membres. Il revient donc dans son patrimoine lorsque le contrat de concession prend fin. Tous les ouvrages réalisés par le concessionnaire sur le réseau entrent dans l'actif de l'autorité concédante. Le concessionnaire doit donc réaliser l'amortissement des ouvrages concédés. Il doit communiquer chaque année, la valeur brute, la valeur nette comptable et la valeur de remplacement des ouvrages concédés, ainsi que le compte d'exploitation, à la maille de la concession.

:: Définitions

- **Valeur brute** : il s'agit de la valeur d'origine de l'ouvrage enregistrée par le concessionnaire lors de la mise en concession.
- **Valeur nette comptable** : il s'agit de la part non amortie de la valeur brute, correspondant à la valeur à l'instant t.
- **Amortissement de dépréciation** : il correspond à la perte de la valeur d'origine des ouvrages due à l'usure ou à l'obsolescence.
- **Taux d'amortissement** : il correspond à l'amortissement de dépréciation rapporté à la valeur brute. C'est un indicateur permettant de mesurer le vieillissement ou non du réseau.

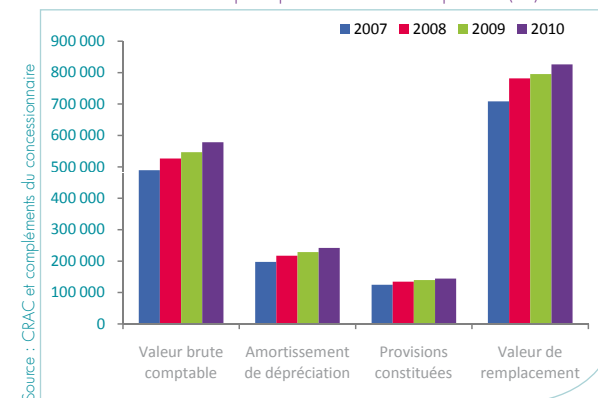
TOTAL des ouvrages concédés

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Valeur brute comptable (k€)	470 998	477 468	489 204	526 467	546 504	578 333
Valeur nette comptable (k€)	287 275	290 858	291 935	309 587	318 167	336 533
Amortissement de dépréciation (k€)	183 723	186 610	197 269	216 880	228 337	241 801
Taux d'amortissement (%)	39,01	39,08	40,32	41,20	41,78	41,81
Provisions constituées (k€)	122 196	121 397	124 395	134 517	139 612	144 206
Valeur de remplacement (k€)	690 132	699 163	708 480	781 532	795 173	825 817

Source : CRAC et compléments du concessionnaire

- **Provisions** : il s'agit des sommes constituées en vue du remplacement des ouvrages afin de couvrir les éventuels surcoûts avant le terme du contrat de concession.
- **Valeur de remplacement** : elle correspond à la valeur théorique de renouvellement en tenant compte de l'actualisation. Depuis la loi du 9 août 2004, le concessionnaire transmet chaque année sa valeur.
- **Biens localisés** : ils sont principalement constitués des réseaux moyenne et basse tension et des postes valorisés par commune. En 2010, les compteurs évolués sont pris en compte dans les biens localisés.
- **Biens non localisés** : ils correspondent essentiellement aux transformateurs, aux colonnes montantes, aux branchements et aux compteurs, valorisés sur la globalité de la concession.

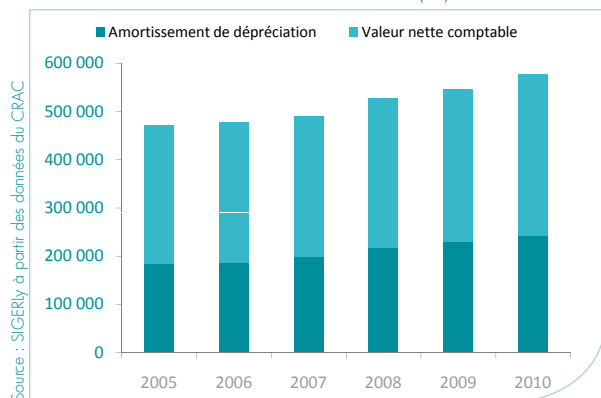
Evolution des principales données comptables (k€)



Source : CRAC et compléments du concessionnaire

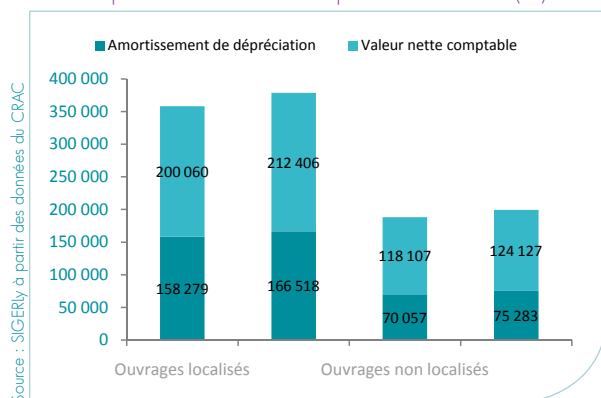
1. L'évolution de la valeur brute

Evolution de la valeur brute (k€)



😊 La valeur brute de l'ensemble des ouvrages de la concession augmente de façon plus importante entre 2009 et 2010 : + 5,8% pour atteindre le montant de 578 333 k€.

Répartition de la valeur brute pour 2009 et 2010 (k€)



😊 Une évolution importante intervient au niveau de la valeur comptable des biens localisés. En effet, onze communes du SIGERly sont territoires d'expérimentation

des compteurs linky. Au niveau comptable, ces nouveaux compteurs (environ 60 000) sont gérés à la maille communale, à la différence des autres types de compteurs, classés dans la catégorie des biens non localisés, dont la valeur comptable est établie à partir d'une clé de répartition. En conséquence, l'augmentation de la valeur brute des biens localisés est liée à l'apparition de la nouvelle dénomination comptable des compteurs linky. La valeur brute pour ces comptages atteint 7 199 474 € en 2010.

😊 L'autorité concédante souligne qu'une gestion des compteurs linky à la maille communale est une évolution positive permettant une meilleure traçabilité du patrimoine de la concession, demande récurrente faite par l'autorité organisatrice de la distribution pour obtenir les informations à la maille de la concession.

😞 Le passage d'une gestion non localisée à une gestion localisée des comptages n'est pas sans conséquence. Dans le CRAC 2010, le concessionnaire a noté que le retrait dans la base comptable des compteurs déposés n'a pu être pris totalement en compte. En effet, il s'agit d'une estimation des compteurs retirés au niveau national appliquée à la concession. Ce point devrait être corrigé lors du CRAC 2011.

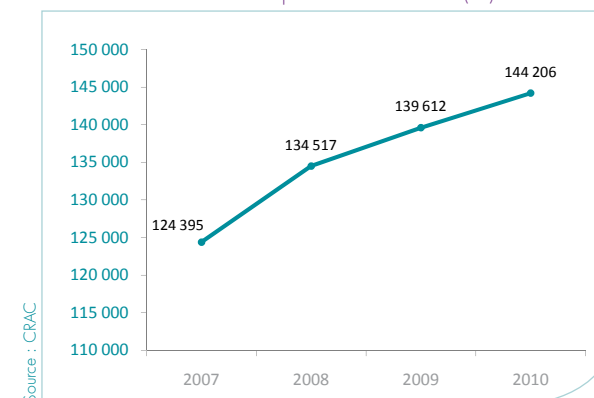
➡ Cet exemple met en évidence l'importance d'une gestion à la maille communale des ouvrages concédés. L'autorité concédante appelle de ses vœux une gestion localisée de l'ensemble des biens concédés dans la base comptable.

2. Le renouvellement des ouvrages

2.1 Les provisions pour renouvellement

▶ Les provisions constituées

Evolution des provisions constituées (k€)



😊 Les provisions pour renouvellement ont augmenté de 3,3% entre 2009 et 2010.

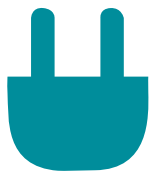
😞 Dans le CRAC 2010, la dotation aux provisions est établie à 8 933 k€ (-7% par rapport à 2009).

➡ En parallèle des montants de provisions constituées, l'autorité concédante souhaite obtenir les montants de provisions utilisées affaire par affaire ainsi que les modalités de calculs de provisions.

2.2 Le vieillissement des ouvrages

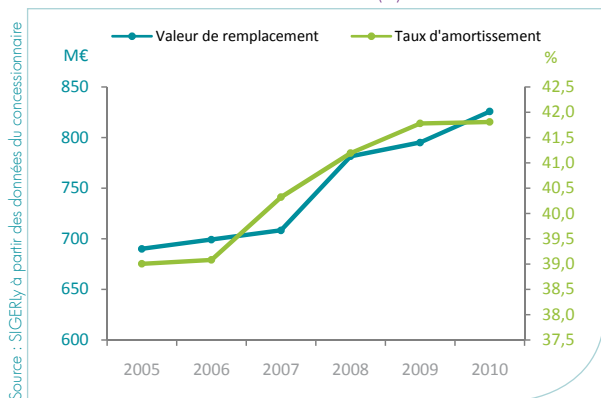
😞 En légère hausse, le taux d'amortissement est le signe d'un vieillissement du patrimoine de la concession.





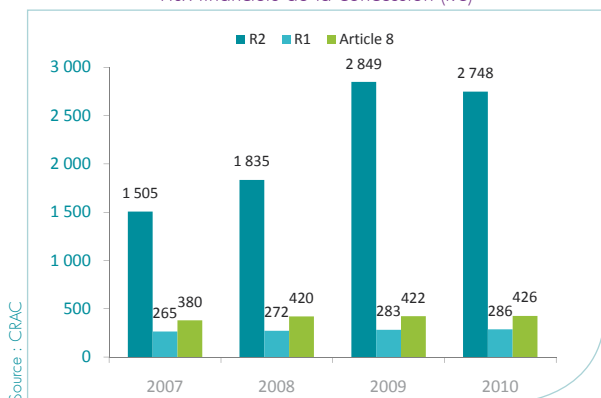
➔ L'autorité concédante s'interroge sur le maintien de la valeur des ouvrages concédés et demande au concessionnaire d'accentuer sa politique de renouvellement des ouvrages de la concession.

Evolution de la valeur de remplacement (M€) et du taux d'amortissement (%)



3. Les flux financiers

Flux financiers de la concession (k€)



😊 La redevance R1, dite de fonctionnement, augmente légèrement en 2010 pour atteindre un peu plus de 286 000 €. Cette augmentation est liée à la formule de calcul.

☹ En revanche, la redevance R2, dite d'investissement, baisse pour la première fois, alors que les travaux réalisés en année n-2 (2008) n'ont pas diminué.

Cette diminution de la redevance R2 s'explique par le fait que le concessionnaire a exclu de manière unilatérale certaines opérations d'investissement en éclairage public financés par des collectivités ou société d'économie mixte non membres du syndicat. Des négociations sont en cours pour prendre en compte ces dépenses dans le calcul de la R2.

4. Le financement des ouvrages

4.1 L'origine du financement

		Mis en concession par ERDF (k€)	Mis en concession par la collectivité (k€)	Mis en concession par des tiers (k€)
Biens localisés	Autres ouvrages	7 473	0	0
	BT-aérien	329	31	0
	BT-souterrain	5 085	2 267	764
	HTA-aérien	0	8	0
	HTA-souterrain	6 009	2	0
	Poste HTA/BT	1 475	2	0
Biens non localisés	Transformateur	1 288	36	0
	Comptages	660	0	0
	Branchements	5 861	860	2 111
	Autres	1	0	0
TOTAL/%		28 181/82,3	3 206/9,4	2 875/8,4

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

😊 La part des ouvrages mis en concession par la collectivité augmente légèrement par rapport à 2009, au détriment des mises en concession par des tiers.

➔ L'autorité concédante sollicite le concessionnaire afin d'identifier quels sont les ouvrages qui correspondent aux sommes présentées : **8 288 €** mis en concession par la collectivité pour des ouvrages HTA aérien, **1 726 €** mis en concession par la collectivité pour des ouvrages HTA souterrain, **36 391 €** mis en concession par la collectivité pour les transformateurs.

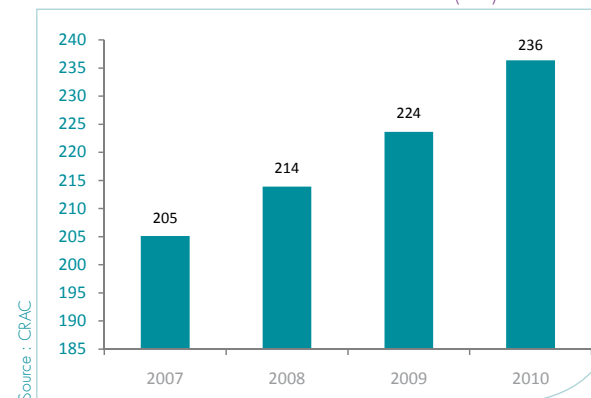
4.2 Les droits du concédant

- Le compte « **droits du concédant** » correspondra en fin de concession à la valeur des biens remis gratuitement à l'autorité concédante.
- **Droits en nature** : ils correspondent aux financements directs de l'autorité concédante et à la provision pour renouvellement affectée.
- **Dépréciation du droit en nature** : elle correspond à la quote-part d'amortissement du bien correspondant au financement du concédant.
- **Réévaluations de 1959 et 1976** : la diminution des montants de ce compte, au cours du temps, est logique puisqu'elle traduit les retraits opérés progressivement sur les ouvrages les plus anciens en concession.
- **La créance vis-à-vis du concédant** correspond aux biens financés non amortis par le concessionnaire.
- **La dette vis-à-vis du concédant** est l'amortissement du financement de l'autorité concédante.

	Ouvrages localisés (€)	Ouvrages non localisés (€)	Ensemble des ouvrages (€)
Droit en nature	367 695 021,27	198 440 649,34	566 135 670,61
Dépréciation du droit en nature	155 374 676,32	74 361 729,41	229 736 405,73
Réévaluation de 1959 nette	595,41	0,00	595,41
Réévaluation de 1976 nette	168 886,57	47 919,08	216 805,65
Total droit en nature	212 489 827,03	124 126 838,98	336 616 666,01
Total contre valeurs en nature	78 561 248,06	64 388 628,25	142 949 876,31
Créance en espèce vis-à-vis du concédant	-133 928 578,94	-59 738 210,72	-193 666 789,66
Dette en espèce vis-à-vis du concédant	55 296 159,09	38 136 998,94	93 433 158,03
Total droits du concédant	133 857 407,20	102 525 627,20	236 383 034,40

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Evolution des droits du concédant (M€)



😊 Les droits du concédant augmentent de 5,7% entre 2009 et 2010.

4.3 Estimation du ticket d'entrée pour 2010

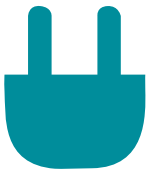
En fin de concession, les éléments financiers s'établissent de la façon suivante :

- la créance vis-à-vis du concédant correspond aux biens financés non amortis par le concessionnaire ;
- la dette vis-à-vis du concédant est l'amortissement du financement de l'autorité concédante ;
- le concédant récupère les provisions non utilisées.

A partir des données transmises par le concessionnaire, l'estimation du ticket d'entrée se décomposerait de la manière suivante :

	Ouvrages localisés	Ouvrages non localisés	Total
Créance en espèce vis-à-vis du concédant (€)	133 928 578,94	59 738 210,72	193 666 789,66
Dette en espèce vis-à-vis du concédant (€)	55 296 159,09	38 136 998,94	93 433 158,03
Provisions (€)	124 273 517,46	19 932 100,96	144 205 618,42
Ticket d'entrée (€)	-45 641 097,61	1 669 110,82	-43 971 986,79

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire



Le ticket d'entrée en négatif en 2010, mais son montant est moins important qu'en 2009. En cas de rupture du contrat, le concessionnaire devra verser une indemnité de plus de 43 M€.

5. Le rapprochement des inventaires technique et comptable

5.1 Exposé de la démarche

Le concessionnaire tient à jour **deux bases** :

- un inventaire technique qui permet un suivi de l'exploitation des ouvrages.
- un inventaire comptable qui enregistre les flux financiers.

Un des enjeux importants du suivi de la concession consiste à obtenir une description fidèle du patrimoine physique de la concession dans la base comptable permettant de faire un bilan comptable fiable (calculs de provisions, dotations d'amortissement, des droits du concédant). L'objectif de ce contrôle est de rapprocher les inventaires technique et comptable afin de mettre en évidence d'éventuelles divergences pour les ouvrages en concession.

L'étude est réalisée par type d'ouvrages pour une analyse plus fine. Seuls les ouvrages qui bénéficient d'un suivi détaillé peuvent être étudiés : il s'agit des réseaux HTA et BT ainsi que des postes HTA/BT. L'analyse s'appuie sur les écarts absolus entre le linéaire de la base technique et celui de la base comptable évitant les compensations entre les linéaires.

Une première analyse avait été réalisée sur les deux inventaires 2009. En 2010, il est intéressant d'étudier les évolutions entre les deux années et savoir ainsi si les divergences se sont accentuées au cours de l'année écoulée.

Il est important de signaler que les écarts peuvent s'expliquer par la procédure d'immobilisation effectuée par le concessionnaire, dont le délai est au maximum de trois mois. En ce sens, une marge d'appréciation sur les divergences constatées doit être respectée.

5.2 Analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour le réseau HTA

	Type de canalisation			TOTAL
	Aérien nu	Torsadé	Souterrain	
Longueur technique (km)	146,28	7,66	2 038,58	2 192,52
Longueur comptable (km)	148,00	8,00	2 079,05	2 235,04
Ecart relatif en km/%	1,71 / 1,16	0,34 / 4,30	40,47 / 1,97	42,52 / 1,92
Ecart absolu en km/%	19,05 / 12,94	0,50 / 6,42	68,17 / 3,31	87,72 / 3,96

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

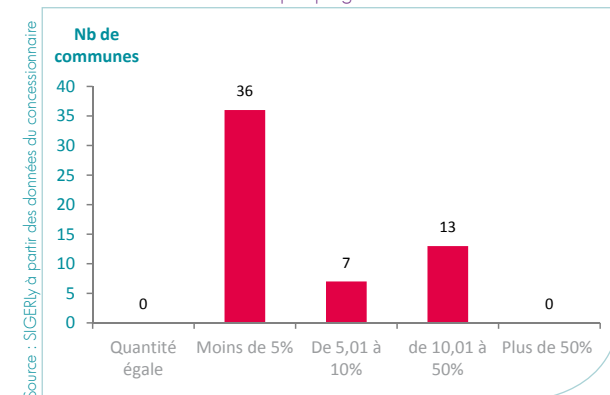
😊 Sur l'ensemble de la concession, la situation s'est légèrement améliorée par rapport à l'année 2009. Cette amélioration s'explique par un écart absolu qui se réduit pour les réseaux souterrain et aérien nu. Pour le réseau HTA en torsadé, la situation reste stable.

☹️ Malgré la légère baisse en 2010, l'écart entre les bases technique et comptable pour le réseau aérien nu global reste élevé.

➔ L'autorité concédante souhaite que le concessionnaire mette en œuvre une stratégie pour réduire les écarts constatés en particulier sur le réseau HTA aérien nu.

Le syndicat a analysé les inventaires technique et comptable des 56 communes. Celles-ci sont alors classées par plage d'écart, c'est-à-dire en fonction du pourcentage d'écart entre leur base technique et leur inventaire comptable. Ce classement donne le graphique ci-dessous.

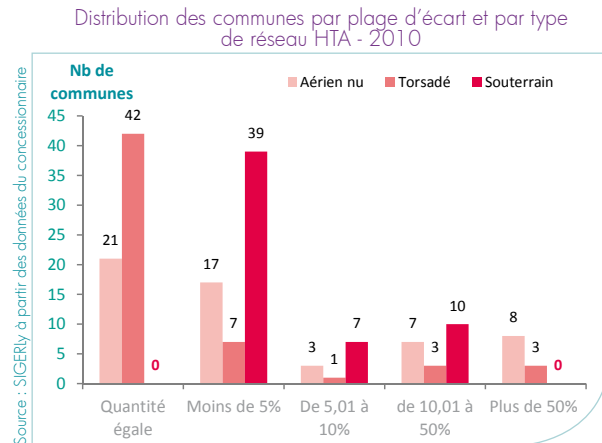
Distribution des communes par plage d'écart - réseau HTA - 2010



😊 L'analyse par commune, en fonction des écarts constatés entre les deux bases, montre que les incohérences par commune se réduisent légèrement :

- 36 communes, au lieu de 33 en 2009, ont des écarts entre les deux bases inférieurs à 5% ;
- 7 communes, au lieu de 9 en 2009, ont des disparités entre leurs inventaires entre 5% et 10% ;
- 13 communes, au lieu de 14 en 2009, ont des écarts entre 10% et 50% ;
- La plus importante différence entre les deux inventaires passe de 27% en 2009 à 25,08% en 2010.

☹️ En revanche, aucune commune n'a d'inventaires technique et comptable strictement identiques.



😊 Pour les réseaux HTA aérien nu et souterrain, les évolutions sont positives puisque quelques communes voient les écarts entre leurs deux inventaires se réduire.

☹️ L'écart de plus de 50% entre les bases technique et comptable concerne les mêmes communes mises en exergue en 2009.

☹️ En souterrain, aucune commune n'a de linéaire strictement identique.

☹️ Seules trois communes ont un linéaire référencé dans un seul des deux inventaires. Toutefois, cette évolution positive doit être relativisée par le fait que Brignais, bien qu'apparaissant dans les deux bases, a, pour son réseau aérien nu, 3 954 mètres

dans la base technique mais seulement 16 mètres dans l'inventaire comptable.

☹️ Pour le réseau torsadé, la situation n'évolue pas et reste satisfaisante.

➔ L'autorité concédante réitère sa demande auprès du concessionnaire pour une meilleure cohérence des inventaires, en particulier les communes qui connaissent les plus grands écarts.

5.3 Analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour le réseau BT

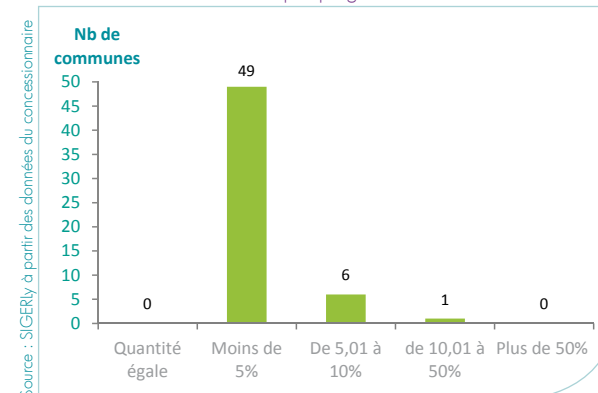
	Type de canalisation			TOTAL
	Aérien nu	Torsadé	Souterrain	
Longueur technique (km)	219	840	2 569	3 628
Longueur comptable (km)	224	839	2 579	3 641
Ecart relatif en km/%	4,8 / 2,17	-1,58 / -0,19	9,6 / 0,37	12,82 / 0,35
Ecart absolu en km/%	11 / 4,76	22,54 / 2,69	42,78 / 1,66	75,86 / 2,09

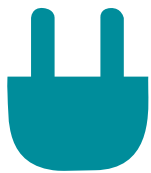
Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

☹️ Sur le réseau BT, les incohérences entre les bases technique et comptable s'accroissent entre 2009 et 2010 passant 1,97% à 2,09% en écart absolu. Alors que le réseau souterrain connaît une légère diminution, les deux autres réseaux BT voient leurs écarts s'amplifier.

☹️ Comme sur le réseau HTA, le réseau aérien nu connaît la plus grande divergence.

Distribution des communes par plage d'écart - réseau BT - 2010

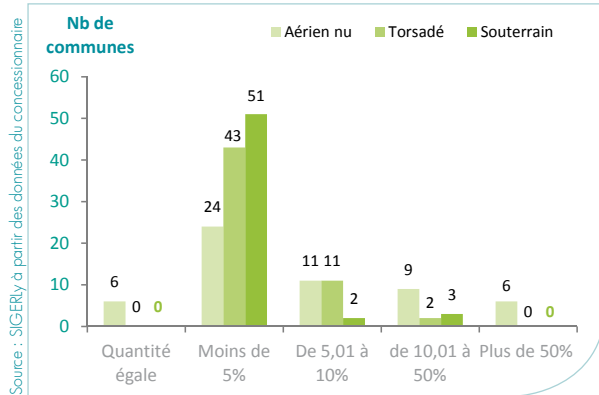




😊 En 2010, 49 communes, au lieu de 48 en 2009, soit 87,5% des 56 communes du SIGERly, ont des divergences entre leurs deux inventaires inférieures à 5%.

☹️ Aucune commune n'a de linéaire total strictement identique dans les deux bases. La situation n'a pas changé par rapport à 2009.

Distribution des communes par plage d'écart et par type de réseau BT - 2010



😊 Sur le réseau BT souterrain, une évolution positive est observée puisque 51 communes (au lieu de 49) ont une divergence inférieure à 5% entre les deux inventaires.

☹️ Sur le réseau aérien nu, la situation est contrastée. En effet, une commune supplémentaire a rejoint les cinq communes qui avaient un inventaire technique strictement identique à l'inventaire comptable en 2009. Inversement, six communes, au lieu de cinq, ont des disparités supérieures à 50% entre leurs inventaires. Cela pose question quant au suivi par le concessionnaire de ses bases de données.

☹️ Sur le réseau BT torsadé, la situation se dégrade : plus aucune commune n'a d'inventaire strictement identique et six nouvelles communes ont un écart entre 5% et 10%.

☹️ Une commune est référencée dans la base comptable, dans la catégorie réseau aérien nu. Cependant, aucune correspondance n'est associée dans l'inventaire technique.

5.4 Etude des bases technique et comptable des postes

☹️ Malgré la demande formulée dans le dernier rapport de contrôle, le concessionnaire n'a pas fourni de justifications ni sur les écarts constatés entre les deux bases, ni sur les mesures prises pour pallier les disparités rencontrées.

L'analyse concernant les postes sur poteau est relativement cohérente et des écarts sont constatés d'une année sur l'autre :

- La commune de Craponne apparaît dans la base comptable pour les postes sur poteau mais est absente dans l'inventaire technique.
- Des disparités entre les deux bases sont observées pour les communes de Ternay, Communay et Chaponost, même si pour cette dernière, les deux inventaires se rapprochent davantage en 2010.

Les autres types de poste ne peuvent faire l'objet d'un rapprochement.

5.5 Synthèse des résultats

Après deux années d'analyse, il est possible de tirer des conclusions sur l'action du concessionnaire en matière de suivi des inventaires du patrimoine de la concession.

En effet, il en ressort que, sur le réseau HTA, les divergences tendent à se réduire, ce qui est positif. Toutefois, la réduction des écarts reste minime et ne doit pas faire oublier les disparités qui existent entre communes et entre types de réseau.

La situation paraît plus inquiétante sur le réseau BT puisque les écarts s'accroissent. L'autorité concédante enjoint le concessionnaire à prendre toutes les mesures nécessaires pour stopper cette tendance et à réduire les divergences entre les deux inventaires, afin de s'assurer d'une fiabilisation des bases patrimoniales de la concession.

Enfin, aucune réponse n'a été communiquée et peu de progrès ont été constatés concernant les inventaires technique et comptable des postes.

Les deux bases doivent refléter, de manière la plus fiable possible, l'état du patrimoine concédé. Les quelques progrès observés sont insuffisants. Ce constat conduit l'autorité concédante à renouveler sa demande, à savoir que le concessionnaire corrige les divergences dans les deux inventaires.

Conclusion

Parmi les interrogations de l'autorité concédante, se pose la question relative à la fiabilité des données qui sont transmises par le concessionnaire et le fournisseur EDF. Deux exemples sont avancés. L'analyse des bases de données des postes a montré des incohérences dans l'inventaire technique qui pousse à renforcer le contrôle sur ces différents aspects. De même, l'évolution spectaculaire de l'énergie acheminée pour les clients C4-C5 s'explique par le fait qu'en 2010, c'est le fournisseur qui a transmis les données, informations agrégées auparavant par le distributeur. En conséquence, la fiabilité des données transmises à l'autorité concédante est remise en cause et conduit à développer désormais, sur ce point, un double contrôle du concessionnaire et du fournisseur.

Élément clé du service public de l'électricité, la qualité de fourniture a connu deux évolutions majeures. D'une part, l'introduction de nouveaux critères par le décret et l'arrêté en date du 24 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 18 février 2010. Ainsi, la tenue de tension et la continuité de fourniture doivent respecter des seuils définis, parfois complémentaires mais cependant moins contraignants que les critères inscrits dans le contrat de concession. L'autorité concédante poursuivra son contrôle en matière de qualité de fourniture à partir des indicateurs élaborés.

En outre, la modification de manière unilatérale par le concessionnaire du modèle de calcul des clients mal alimentés, a eu pour conséquence de baisser le nombre de ces clients des deux tiers sur le territoire de la concession, passant de 1 280 à 444 clients mal alimentés. Cependant, cette forte baisse ne traduit pas nécessairement une amélioration de la situation des usagers mais une évolution du mode de calcul. L'autorité concédante déplore cette

situation et sera très vigilante dans le suivi de cet indicateur clé, témoin de l'évolution de la qualité de distribution de l'électricité à l'utilisateur sur le territoire de sa concession.

Une autre évolution majeure a impacté fortement la concession SIGERly : l'expérimentation des nouveaux compteurs « intelligents » Linky sur onze des 56 communes que compte le SIGERly. Cette expérimentation, outre ses aspects techniques novateurs, a eu un impact comptable non négligeable sur le patrimoine de la concession. En effet, les investissements importants liés à cette expérimentation ont déjà été imputés comptablement à une maille communale sur la concession SIGERly. Jusqu'alors, les comptages de précédentes générations étaient ventilés pour les concessions selon une clé de répartition issue du niveau national. Cette évolution comptable notoire demandée depuis longtemps par les autorités organisatrices de la distribution, conduit l'autorité concédante à demander au concessionnaire que soit désormais privilégiée une gestion localisée, à la maille de la commune, de tous les ouvrages concédés, condition incontournable pour assurer le contrôle et le suivi patrimonial de la concession SIGERly.

Enfin, l'autorité concédante déplore n'avoir reçu aucune réponse officielle de la part du concessionnaire, aux demandes d'informations formulées dans le rapport de contrôle au titre de l'année 2009, malgré de nombreuses relances orales et écrites.

L'autorité concédante réitère sa volonté de mener avec le concessionnaire comme avec le fournisseur, un travail collaboratif et fructueux avec l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, dont le SIGERly est le garant et d'obtenir les données demandées dans le cadre de ses missions de contrôle.



L'autorité concédante n'a pas reçu de réponse officielle de la part du concessionnaire. Voir la lettre de relance ci-contre ►



SIGERLY
Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise

ERDF LYON METROPOLE
288 rue Duguesclin
BP 3104
69211 LYON CEDEX 03

IS/AR : 1A04248587521
 Réf. :
 ER/ER/11-2252

Service :
 Concessions

Dossier suivi par :
 Alain DESBOUIS
 Responsable de service

Objet :
 Réponse du concessionnaire
 au rapport de contrôle de la
 concession Electricité, au titre
 de l'année 2009

A l'attention de Monsieur Didier NADAL

Villeurbanne, le 30 septembre 2011

Monsieur le Directeur,

Par courrier daté du 26 janvier 2011, je vous adressai le rapport de contrôle de la concession « électricité » SIGERly au titre de l'année 2009. Celui-ci mettait en évidence certaines anomalies et suscitait de notre part des interrogations.

Le 31 janvier 2011, je vous ai transmis la liste des informations complémentaires que nous souhaitons recueillir afin de préparer la réunion d'échange entre nos services respectifs qui s'est tenue au SIGERly le 3 février 2011. Au cours de cette rencontre, un certain nombre de réponses et de données a été apporté par ERDF. Toutefois, certaines questions n'ont pu être traitées et restent en suspens.

Malgré plusieurs relances orales, je n'ai pas à ce jour, reçu de réponse officielle du concessionnaire. Aussi, à l'approche de la publication du prochain rapport de contrôle de la concession « électricité » pour l'année 2010, je sollicite une réponse officielle de votre part afin d'obtenir les données et justifications demandées.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

































Le Président du SIGERly
Pierre ABADIE

SIGERly • Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise • 28 rue de la Boisse 69627 Villeurbanne cedex 1/1
 Tel. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99 • info@sigerly.fr • www.sigerly.fr

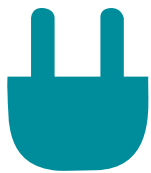
2 Liste des indicateurs issus du protocole entre la FNCCR, ERDF et EDF, modifié en 2011

-  Indicateur non transmis
 Indicateur transmis mais insatisfaisant
 Indicateur transmis

ACHEMINEMENT			Commentaires
Indicateurs descriptifs physiques des ouvrages			
	Nombre de kilomètres de réseau	CRAC 2010	
	Longueur moyenne des 10% de départs les plus longs (km)	CRAC 2010	
	Taux d'enfouissement HTA	CRAC 2010	
	Taux d'enfouissement BT	CRAC 2010	
	Longueur des fils nus de faibles sections (<= 14 mm ² CU et <= 22 mm ² Alu)	CRAC 2010	
	Répartition par tranche d'âge de 10 ans des différents types d'ouvrage (histogramme)	CRAC 2010	
	Flux de nouveaux branchements	CRAC 2010	
	Nombre de postes HTA/BT : - postes sur poteau H61 - postes cabine haute - postes cabine basse	CRAC 2010	
	Nombre moyen d'Organe de Manœuvre Télécommandé/départ HTA aérien	CRAC 2010	
	Nombre de raccordements neufs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA individuels (sans adaptation du réseau)	CRAC 2010	
	Nombre de raccordements neufs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA en raccordement collectif (sans adaptation du réseau)	CRAC 2010	
	Nombre de raccordements producteurs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA individuels mis en exploitation (sans adaptation de réseau)	CRAC 2010	

Indicateurs de performance : qualité de la distribution et continuité d'alimentation			
	Durée moyenne annuelle de coupure pour un usager (min) : - dont part travaux - dont part incident - dont amont (origine RTE)	CRAC 2010	
	Durée moyenne annuelle de coupure hors incident exceptionnel (min)	CRAC 2010	
	Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau : - dont aérien - dont souterrain	CRAC 2010	
	Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau : - dont aérien - dont souterrain	CRAC 2010	
	Fréquence de coupure longue	CRAC 2010	
	Fréquence de coupure brève	CRAC 2010	
	Nombre d'usagers dépassant le seuil de 6 coupures longues	CRAC 2010	
	Nombre d'usagers dépassant le seuil de 30 coupures brèves	CRAC 2010	
	Taux d'usagers subissant plus de 3 heures de coupure	CRAC 2010	
	Nombre d'usagers coupés plus de 6 heures	CRAC 2010	
	Taux d'usagers mal alimentés	CRAC 2010	
	Taux de départs HTA en contrainte de tension > 5 %	CRAC 2010	
	Taux de départs BT en contrainte de tension > 10 %	CRAC 2010	





Indicateurs de la qualité de service à l'utilisateur			
	Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standards ou convenus	CRAC 2010	Trois indicateurs ne sont pas fournis à la maille de la concession, mais à la maille Rhône-Alpes Bourgogne et un indicateur n'est pas fourni
	Taux de résiliation dans les délais standards ou convenus		
	Délai moyen de réalisation des travaux (entre date de réception de l'accord sur la proposition de raccordement et date réelle de mise en exploitation), pour les branchements simples C5	Non disponible	
	Taux de réponse aux réclamations sous 30 jours	CRAC 2010	
	Vision plus fine des réclamations selon 5 items : accueil, interventions, qualité des réseaux publics, raccordement, relève et facturation	CRAC 2010	
Indicateurs de gestion financière et patrimoniale			
	Valeur brute (k€)	CRAC 2010	
	Valeur nette (k€)	CRAC 2010	
	Valeur de remplacement (k€)	CRAC 2010	
	Amortissement (k€)	CRAC 2010	
	Montant des provisions pour renouvellement (k€)	CRAC 2010	
	Montant des droits du concédant (k€)	CRAC 2010	
	Montant des investissements (k€) : - dont branchement et dérivation - dont extension - dont renforcement - dont renouvellement	Non disponible	
	Valorisation en fin d'exercice des ouvrages concédés	CRAC 2010	
	Variation des actifs de la concession au cours de l'exercice	CRAC 2010	

FOURNITURE			Commentaires
	Nombre de clients aux tarifs réglementés par tarifs : - consommation (kWh) - recettes d'acheminement (k€)	CRAC 2010	
	Présentation ou informations sur le correspondant privilégié du fournisseur EDF pour l'autorité concédante	CRAC 2010	
	Taux d'interruption de fourniture à la demande du fournisseur	Non disponible	
	Taux d'interruption de fourniture à la demande du fournisseur dont l'issue est le paiement des dettes par le client	Non disponible	
	Taux d'interruption de fourniture à la demande du fournisseur dont l'issue est la résiliation du contrat	Non disponible	
	Nombre total de réclamations écrites	CRAC 2010 et contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « accueil »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne Regrouper avec l'item « groupe EDF »
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « contrat »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « groupe EDF »	Contrôle 2010	Regrouper avec l'item « accueil »
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « intervention technique »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « qualité de fourniture et de réseau »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « raccordement »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « recouvrement »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « relevé/facture »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne
	Nombre de réclamations écrites au titre de l'item « vente/conseil/service »	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes Auvergne

☹️	Taux de réclamations traitées dans les 30 jours	Contrôle 2010	Détails donnés pour les particuliers et pour les professionnels Maille Rhône-Alpes-Auvergne
😞	Nombre de réclamations en instance d'appel	Contrôle 2010	Maille Rhône-Alpes-Auvergne
😊	Nombre de réabonnements	Contrôle 2010	
😞	Nombre de réabonnements sans interruption de fourniture	Non disponible	
😊	% de factures arrêtées sur la base d'un auto-relevé (données confidentielles)	Contrôle 2010	
😊	% de factures arrêtées sur la base d'un télé-relevé (données confidentielles)	Contrôle 2010	
😊	Nombre de lettres unique de relance envoyées	Contrôle 2010	
😞	Nombre de coupures demandées par EDF à ERDF	Contrôle 2010	Données fournies seulement pour les clients aux tarifs bleus et pour non paiement
😞	Nombre de coupures effectives par ERDF à la demande d'EDF	Contrôle 2010	Données fournies seulement pour les clients aux tarifs bleus
😞	Nombre de pénalités liées aux impayés (données confidentielles)	Non disponible	Pour les professionnels, donnée non disponible Pour les particuliers, EDF n'applique pas de pénalité pour retard de paiement
😞	% de clients domiciliés (ex : bénéficiant du prélèvement automatique) (données confidentielles)	Contrôle 2010	Données fournies seulement pour les clients aux tarifs bleus
😞	% de clients mensualisés (données confidentielles)	Contrôle 2010	Données fournies seulement pour les clients aux tarifs bleus
😊	Nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF	CRAC 2010 et contrôle 2010	
😊	Nombre de points d'accueil fournisseur et coordonnées, jours et horaires d'ouverture	Contrôle 2010	
😊	Nombre de dossiers acceptés par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour une aide électricité au tarif bleu	CRAC 2010 et contrôle 2010	

😊	Montant versé par EDF au FSL du département	CRAC 2010 et contrôle 2010	
😊	Nombre de bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité (TPN)	CRAC 2010 et contrôle 2010	
😊	Nombre de contrats du Tarif de Première Nécessité (TPN) souscrits dans l'année	Contrôle 2010	
😊	Nombre de contrats TPN résiliés dans l'année	Contrôle 2010	

> Au total :

- **10 données** n'ont pas été transmises : 5 indicateurs pour la partie acheminement et 5 pour la partie fourniture.
- **19 indicateurs** n'ont pas été transmis à la maille de la concession : 3 indicateurs pour la partie acheminement et 16 pour la partie fourniture.





Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise • 28 rue de la Baisse 69627 Villeurbanne cedex
Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99 • info@sigerly.fr • www.sigerly.fr